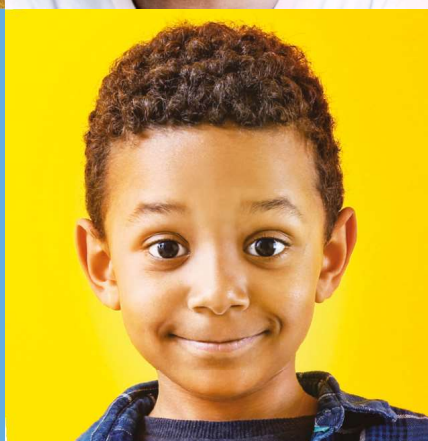




LIVRET D'ACCUEIL



SOMMAIRE



Une demande de RV est possible
à partir de notre site internet
www.ch-boulogne.fr
pour les spécialités suivantes :

- Chirurgie Générale, Digestive et Hépatique
- Chirurgie Reconstructrice, Réparatrice et Esthétique
- Examens d'imagerie (Radiologie, Mammographie, Échographie, Scanner, IRM, Scintigraphie, TEPscan...),
- Gastro-entérologie – Endoscopie digestive,
- Gynécologie-Obstétrique et sages-femmes,
- Oncologie médicale,
- Ophtalmologie, Orthoptie,
- Ostéodensitométrie,
- Sénologie (les maladies du sein),
- Urologie.

VOUS ENTREZ À L'HÔPITAL ?	• 04-06
CHIFFRES CLÉS	• 07
HANDICAP	• 08
INFOS PRATIQUES	• 09
DROITS & DEVOIRS	• 10-18
URGENCES, RÉANIMATION	• 19
FEMME	• 20
ENFANT	• 21
PERSONNE ÂGÉE	• 22-23
CŒUR, VAISSEAUX	• 24
POUMONS	• 25
REINS & APPAREIL URINAIRE	• 26
SANG & VAISSEAUX	• 27
APPAREIL DIGESTIF	• 28
SYSTÈME HORMONAL	• 29
OS & ARTICULATIONS	• 30
PEAU	• 31
CHIRURGIE PLASTIQUE	• 31
NEZ, GORGE, OREILLES, YEUX	• 32
CERVEAU	• 33
DOULEUR	• 34
SANTÉ MENTALE	• 35
ADDICTION	• 35
CANCER	• 36-37
RADIO, IMAGERIE	• 38
LABORATOIRE	• 38
BLOC, ANESTHÉSIE	• 39
RÉÉDUCATION	• 40
TRAITEMENT DES DONNÉES	• 41-12
PLAN	• 43

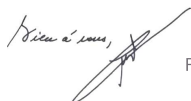
Madame, Monsieur,

Parce que la santé est notre priorité, le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer investit au quotidien afin de proposer à la population du Boulonnais un service public de soins de qualité et accessible à tous.

Disposant aujourd'hui d'équipements technologiques avancés, le Centre Hospitalier fait figure de référence dans la grande région des Hauts-de-France en matière d'offre de soins.

C'est aussi des hommes et des femmes qui œuvrent au quotidien dans leur fonction pour vous garantir un bon accueil et répondre à vos besoins.

Faciliter la santé au quotidien et innover pour garantir des soins de qualité, telles sont nos priorités.



Frédéric CUVILLIER



Frédéric CUVILLIER

Ancien Ministre
Maire de Boulogne-sur-Mer
Président du Conseil de Surveillance
du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer est un établissement public de santé, administré par un Conseil de Surveillance dont le Président est Frédéric Cuvillier, Ancien Ministre, Maire de Boulogne-sur-Mer.



Corinne SÉNESCHAL

Directrice
du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer



Dr Éric FODZO

Président
de la Commission Médicale d'Établissement

Madame, Monsieur,

Vous avez choisi notre établissement de santé et nos spécialistes pour prendre soin de vous ou de vos proches. Merci de la confiance que vous nous accordez !

Le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer est une référence sur la Côte d'Opale pour tous les Boulonnais et sa réputation va même au-delà. D'année en année, et soutenu par la politique de la Ville de Boulogne-sur-Mer, notre établissement s'est considérablement développé. Il s'est modernisé, de nouvelles spécialités s'y sont installées pour aujourd'hui présenter un plateau technique de pointe, qui nous permet de proposer une offre de soins étendue et surtout de qualité.

Ce livret d'accueil est destiné à vous guider durant votre séjour. Vous y trouverez les informations nécessaires à votre hospitalisation et plus généralement sur le Centre Hospitalier.

La qualité de nos soins et services est au cœur de nos préoccupations et votre témoignage est essentiel dans l'amélioration continue de nos prestations. A juste titre, vous avez des droits et devoirs et avez, par exemple, la possibilité d'exprimer votre avis via la Commissions des Usagers ou le questionnaire de satisfaction déposé dans votre chambre (ou disponible sur notre site internet, rubrique « Droits des patients – qualité ») : www.ch-boulogne.fr

Soyez acteur de votre santé !

Nous vous souhaitons un bon séjour ainsi qu'un bon rétablissement au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer.



Corinne SÉNESCHAL



Dr Éric FODZO

VOUS ENTREZ À L'HÔPITAL ?

CONSULTATION

- 1 Pour une consultation ou un examen, présentez-vous aux guichets des admissions et prenez un ticket

Pour les services d'imagerie (IRM, scanner), de gynécologie, ORL, le laboratoire et les services extérieurs à l'hôpital (Centre de rééducation et de réadaptation, Centre de soins dentaires, Centre de néphrologie et d'hémodialyse, Centre de médecine nucléaire...), rendez-vous directement au secrétariat du service concerné.

Pour une consultation ou un examen en privé (voir encadré ci-dessous. « Votre médecin exerce une activité libérale »), présentez-vous au secrétariat concerné selon les indications de votre convocation.

- 2 Présentez-vous en salle d'attente de votre consultation ou examen

La plupart des consultations ont lieu au rez-de-chaussée, d'autres dans les étages : demandez à être orienté(e) par l'hôtesse d'accueil ou l'agent administratif.

- 3 Une fois la consultation terminée, vous n'avez plus de démarches à faire, vous pouvez repartir

Si des frais restent à votre charge, une facture vous sera envoyée à domicile (hors consultation ou examen en privé).

VOTRE MÉDECIN EXERCE UNE ACTIVITÉ LIBÉRALE

Les médecins hospitaliers sont autorisés à exercer à titre libéral au sein de l'hôpital, en dehors de leur activité de service public, dans des conditions strictement réglementées. Votre prise en charge dans ce cadre-là n'est possible qu'avec votre accord.

Vous serez informé(e) du montant des honoraires pratiqués qui sont également affichés en salle d'attente. Le règlement des frais se fait directement auprès du médecin ou de son secrétariat. Si vous bénéficiez d'une mutuelle, consultez-la pour connaître votre niveau de remboursement.

LORS D'UNE CONSULTATION OU D'UNE HOSPITALISATION, VOUS DEVREZ IMPÉRATIVEMENT VOUS MUNIR DE :

Cas particuliers

- Un justificatif d'identité
Carte nationale d'identité, passeport) en cours de validité. Celui-ci permet de contrôler votre identité et garantit votre sécurité dans votre parcours de santé.

- Votre carte VITALE

- Votre carte de mutuelle
En cas de non présentation, vous vous exposez à la facturation partielle ou totale des soins.

Les mineurs doivent être accompagnés par leur père, leur mère ou un tuteur légal muni(e) de la carte d'identité de l'enfant ou du livret de famille.

Les femmes enceintes doivent venir avec leur dossier de suivi de maternité.

Les patients étrangers qui ne sont pas assurés sociaux et qui résident en France (depuis plus de 3 mois et au moins 6 mois dans l'année) peuvent demander une affiliation au régime général (situation régulière) ou l'Aide Médicale d'État (AME) (situation irrégulière).

SÉJOUR

1 Pour un séjour à l'hôpital, présentez-vous aux guichets des admissions

2 Présentez-vous dans le service (étage X / aile X)

Selon l'heure d'arrivée, vous serez accueilli(e) à la borne d'accueil du PC infirmier ou au secrétariat et emmené(e) dans votre chambre dès que possible.

3 Pendant votre séjour

• Le personnel

Durant votre séjour, une équipe médico-soignante s'occupe de vous et vous prodigue les soins nécessaires.

Le médecin de garde présent dans le service passera vous voir lors de sa tournée auprès des patients et autant que nécessaire. Vous ou vos proches pouvez également solliciter un rendez-vous avec le praticien qui vous suit auprès de l'équipe soignante.

• Les repas

Notre équipe restauration accorde une attention toute particulière à la préparation des repas et la composition des menus, élaborés en lien avec notre équipe de diététique. Les repas qui vous sont servis prennent en compte vos éventuelles prescriptions médicales.

Les repas sont généralement servis aux heures suivantes :

- entre 7h et 8h pour le petit-déjeuner,
- entre 12h et 13h pour le déjeuner,
- entre 18h15 et 19h15 pour le dîner.

• Les visites

Vous pouvez recevoir la visite de vos proches tous les jours de 11h30 à 20h.

Dans les services de maternité et néonatalogie, les visites sont autorisées de 15h à 19h (voir conditions particulières sur notre site www.ch-boulogne.fr).

La venue d'enfants de moins de 16 ans est déconseillée, voire interdite, dans certaines unités de soins.

4 Votre séjour est terminé

- La sortie est décidée par le médecin qui vous soigne.

Sauf cas prévus par la loi (hospitalisations sous contrainte en psychiatrie), vous demeurez libre de sortir de l'hôpital contre avis médical. Vous devrez alors signer un document attestant de votre volonté et vous rapprocher de votre médecin traitant pour la continuité des soins.

- Les équipes soignantes, et éventuellement le service social (voir encadré), organisent votre sortie.

Si votre état le nécessite, des aides humaines (aide à la toilette, aide à domicile) et/ou techniques (oxygène, lit médicalisé) peuvent être mises en place afin de faciliter votre retour à domicile dans les meilleures conditions et votre convalescence.

- Votre dossier administratif est traité par nos équipes et vous n'avez aucune démarche à accomplir. L'équipe vous remet votre courrier de sortie, votre ordonnance et votre bulletin de situation.

Si des frais restent à votre charge, une facture vous sera envoyée à domicile (voir encadré p.6 Les frais d'hospitalisation).

- Si votre état de santé le nécessite, le médecin prescrit un transport adapté pour votre retour à domicile.

Le service se chargera de contacter la société de transport sanitaire que vous avez choisie. La liste des ambulances, véhicules sanitaires légers (VSL) et taxis conventionnés est disponible, si besoin, auprès des soignants.

SALARIÉS : PENSEZ À PRÉVENIR VOTRE EMPLOYEUR

Dans le cadre d'une hospitalisation programmée, le médecin ayant prescrit votre hospitalisation vous délivrera un arrêt de travail lors d'une précédente consultation afin de le remettre à votre employeur. A défaut, vous pouvez demander ce document à votre médecin traitant.

Si votre hospitalisation n'était pas prévue, le médecin du service dans lequel vous êtes pris en charge vous délivrera un arrêt de travail.

LE SERVICE SOCIAL

Vous êtes en difficulté en raison d'une maladie ou de votre hospitalisation ? Le service social vous informe et vous accompagne durant votre parcours de soins. Il peut vous aider à faire face aux problèmes que vous rencontrez en facilitant vos démarches administratives et l'accès à vos droits (organisation de votre retour à domicile, aides humaines, matérielles et/ou financières, recherche d'une structure d'hébergement...).

Une assistante sociale peut venir à votre rencontre dans votre service d'hospitalisation à votre demande ou celle de l'équipe médico-soignante. Vous ou vos proches pouvez également solliciter un rendez-vous

LA PASS

La Permanence d'Accès aux Soins de Santé (PASS) accompagne les personnes démunies dont la couverture sociale est absente ou incomplète et ayant un besoin de soins. Une équipe médico-sociale effectue les démarches nécessaires à l'ouverture de vos droits sociaux et vous oriente vers les consultations médicales et les soins.

Service social et PASS (du lundi au vendredi de 9h à 17h) : 03 21 99 30 05.

ATTENTION MÉDICAMENTS !

Si vous suivez un traitement,
il est important de le signaler au
personnel du service et d'apporter votre
dernière ordonnance.



TARIFS 2024

LES FRAIS D'HOSPITALISATION

Une hospitalisation n'est pas gratuite. Elle engendre des frais dont la prise en charge dépend de votre situation

- Si vous êtes assuré social, ils sont principalement pris en charge par l'Assurance Maladie (Sécurité Sociale). Si votre mutuelle prend en charge votre hospitalisation et si vous avez fourni l'attestation de prise en charge lors de votre admission, vous ne payez rien ou seulement certains frais hôteliers (chambre particulière...) ou dépassements d'honoraires liés à une intervention en secteur privé.

- Si vous ne possédez pas de mutuelle, vous payez le ticket modérateur (20% des frais d'hospitalisation) et le forfait journalier.

- Si vous n'avez ni assurance sociale ni aide médicale d'Etat, vous devez régler la totalité des soins et de l'hébergement. Vous pouvez vous rapprocher de la PASS pour ouvrir vos droits sociaux (voir encadré p.5 Le Service Social).

Une facture vous sera adressée à votre domicile pour les frais éventuels restant à votre charge. Des facilités de règlement vous sont proposées (via QR Code avec un smartphone ou chez votre buraliste, échéancier de paiement).
Pour contacter le service facturation par mail : factu_ace@ch-boulogne.fr

Vous souhaitez plus de confort ?

Certaines mutuelles prennent en charge tout ou partie de ces frais. Il faut en faire la demande auprès de votre mutuelle.

- **Chambre particulière**
(à demander au moment de l'admission - sous réserve de disponibilité).

55€ par jour pour toute hospitalisation, y compris hôpital de jour et soins de suite et de réadaptation.

- **Télévision et téléphone en chambre**
(à réserver auprès de notre prestataire* à l'accueil avec le numéro de chambre).

- Les tarifs varient en fonction du bouquet choisi (TV, téléphone, internet).

- Règlement à effectuer au moment de la demande et caution exigée.

- **Repas accompagnant**

Ticket repas à retirer à l'accueil et à remettre à l'intendante du service avant 11h :

- 3.50 € pour le petit-déjeuner ;
- 10 € pour le déjeuner ou le dîner.

Aucun remboursement possible.

* Horaires du prestataire :

- du lundi au vendredi : 10h-12h / 13h30-19h ;
- les week-ends et jours fériés : 12h-15h / 16h-19h.

En dehors de ces horaires, une borne est à votre disposition 24h/24 dans le hall au rez-de-chaussée (paiement par carte bancaire).

LUTTER CONTRE LES INFECTIONS NOSOCOMIALES OU ASSOCIÉES AUX SOINS



Une infection nosocomiale est une infection acquise à l'hôpital qui apparaît au cours ou à la suite d'une hospitalisation. Ces infections touchent plus particulièrement les personnes fragilisées (patients immunodéprimés ou atteints de pathologies graves, sujets âgés, patients ayant des prises en charge invasives...).

La prévention des risques infectieux est une préoccupation constante au sein de l'établissement. Une équipe opérationnelle d'hygiène est missionnée à la gestion du risque nosocomial. Elle accompagne les différentes catégories de professionnels dans l'analyse de leurs pratiques et la mise en place d'actions d'amélioration et de sécurisation des soins : alerte, surveillance, évaluation, formation...

CHIFFRES 2024 :

1 021
NAISSANCES

15 368
INTERVENTIONS
CHIRURGICALES

66 012
PASSAGES
AUX URGENCES

80 782
SÉJOURS-SÉANCES

335 812
CONSULTATIONS
EXTERNES

NOTRE PLATEAU TECHNIQUE AU SERVICE DE VOTRE SANTÉ



2 GAMMA CAMERAS HYBRIDES
(avec scanner)



3 SCANNERS



1 ROBOT
D'ASSISTANCE CHIRURGICALE



2 TEPSCANS



4 SALLES
DE RADIO CAPTEUR PLAN



4 IRM
(1,5 et 3 teslas)



15 SALLES DE BLOC OPÉRATOIRE
dont 1 salle de coronarographie, 2 salles de radiologie interventionnelle et
1 salle de césarienne d'urgence

BLOC OBSTÉTRICAL

4 salles de bloc obstétrical dont 1 salle nature

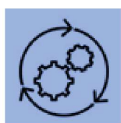




JE SUIS UN ADULTE OU UN ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP



**J'ai des difficultés à accéder aux consultations
et examens médicaux.**



**Je peux être aidé(e) et accompagné(e)
par l'Equipe Handiconsult du littoral.**



**03 21 99 35 48
06 19 10 15 21**



handiconsult@ghtcotedopale.fr



**Retrouvez les informations sur
les sites internet des 3 établissements**

Groupement Hospitalier de Territoire Côte d'Opale



**CENTRE
HOSPITALIER**
Dr Jean Eric **TECHER**
Calais



IPHS-Communication - juin 2021

INFOS PRATIQUES

A associations

Vous avez besoin de parler, d'être accompagné(e) dans certaines de vos démarches ? Les bénévoles des associations partenaires de l'hôpital peuvent vous aider avant, pendant ou après votre hospitalisation. Leur liste est disponible à l'Espace Associations Usagers dans le hall au rez-de-chaussée ou sur notre site internet : www.ch-boulogne.fr rubrique Droits des patients - Qualité / Associations d'usagers

accompagnants

Sous certaines conditions, un lit d'appoint peut être installé dans votre chambre. La demande doit être faite au personnel. Pour les enfants, l'accompagnant doit être majeur et s'il ne s'agit pas du parent, il doit être désigné par lui.

B boutique / cafétéria

Envie d'un café ? Besoin d'un cadeau ? La boutique et la cafétéria sont ouvertes tous les jours du lundi au vendredi de 8h à 18h30, le samedi de 10h à 18h, dimanche et jours fériés de 11h à 18h. Horaires susceptibles d'être modifiés en période estivale.

bracelet datafugue

Systématiquement utilisé pour les nouveau-nés en maternité, le bracelet datafugue permet de les protéger d'un rapt. Il peut être utilisé pour les patients à risque de fugue sur prescription médicale.

C coiffure

Besoin d'une coupe ou d'un brushing ? Pour prendre rendez-vous, rapprochez-vous de l'hôtesse d'accueil.

D déchets

Où vont les déchets ? Ils subissent un tri et sont valorisés dans les filières adéquates. Merci de respecter les consignes de tri du service.

dépôt de valeurs

Pour la sécurité de vos biens, il est recommandé de ne conserver aucun objet de valeur (bijoux, argent, vêtement...) pendant votre hospitalisation. Un coffre est à votre disposition pour le dépôt. Si vous refusez le dépôt des valeurs, l'établissement ne peut être tenu responsable en cas de perte ou vol. Pour les modalités de dépôt (horaires, conditions de retrait...) : 03 21 99 32 53.

don d'organes et de tissus

On est tous donneurs d'organes et de tissus. On peut toutefois être contre et s'inscrire sur le registre national des refus. Pour ou contre, le plus important est de le faire savoir à ses proches.

www.registrenationaldesrefus.fr

F fleurs

Un bouquet de fleurs, c'est un peu de printemps dans la chambre d'hôpital. Attention ! Les fleurs en pot sont interdites à cause des germes. Le bouquet-boule, lui, est idéal : pas besoin de vase !

H horaires (respect des ...)

Pourquoi les visites sont-elles soumises à des horaires stricts ? Tout simplement pour garantir aux patients le repos qui leur est nécessaire et permettre au personnel médical et soignant d'assurer les soins quotidiens.

I @ internet

Une communication Internet est possible si vous disposez d'un câble ethernet (achat possible auprès du prestataire téléphonique).

Une connexion WIFI est possible au niveau de la cafétéria 24h/24 gratuitement.

interprètes

Les patients ne parlant pas français peuvent bénéficier des services d'un interprète : une liste est disponible dans chaque service.

L linge

Le linge de lit est mis à votre disposition et géré par l'hôpital. L'entretien de votre linge personnel est à votre charge.

R religion / culte

Quelle que soit votre religion, vous pouvez recevoir la visite d'un représentant de votre culte (liste disponible à l'accueil). Les rites funéraires religieux sont respectés.

T tabac / vapotage

L'hôpital est un lieu non-fumeur... Des zones de tolérance sont disponibles. Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'entrée : un abri extérieur a été créé pour votre confort.

télévision / téléphone

Les chambres sont équipées de la télévision. Pour en bénéficier, il faut en faire la demande lors de votre admission (voir rubrique tarifs page 6).

Des casques audio payants sont disponibles auprès du prestataire pour respecter la tranquillité de votre voisin de chambre. Le téléphone en chambre permet de recevoir des appels de l'extérieur. Les portables sont tolérés mais leur utilisation peut être soumise à conditions pour éviter le dérèglement de certains appareils.

Des demandes de rendez-vous en ligne sont possibles pour certaines spécialités.

Vous pouvez les repérer à l'aide de ce picto.



DROITS & DEVOIRS

MERCI DE RESPECTER CETTE ZONE DE CONFIDENTIALITÉ

VOS DROITS

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, les établissements de santé et leurs professionnels doivent garantir à toute personne hospitalisée le respect de ses droits essentiels que sont notamment l'information et l'implication du patient mais aussi le respect de son intimité et de sa dignité, de la confidentialité.

Consentement, vous êtes acteur de vos soins

Les professionnels, chacun dans leurs domaines de compétences, sont tenus de vous informer de manière claire et dans un langage adapté. Vous êtes sollicité à chaque étape de vos soins et parcours car vous êtes le premier acteur. Avant une opération chirurgicale, vous devrez signer un document de consentement.

Pour un patient mineur, l'obtention du consentement du ou des titulaires de l'autorité parentale est obligatoire pour toute intervention médicale ou chirurgicale. Mais le mineur a le droit d'être informé et son consentement doit être recherché chaque fois que possible afin qu'il participe à la prise de décision médicale.

La personne à prévenir

Dès votre arrivée, le nom d'une personne à prévenir vous sera demandé, elle pourra être contactée en cas d'urgence.

Vous pouvez désigner une ou plusieurs personnes à contacter en cas de besoin. Cette personne sera avertie de votre présence ainsi que de votre sortie mais les informations couvertes par le secret médical ne lui seront pas communiquées.

La personne de confiance

(Article L.1111-6 du Code de la Santé Publique)

Si vous souhaitez qu'un proche reçoive toutes les informations concernant votre état de santé et puisse parler en votre nom, vous pouvez désigner une personne de confiance.

Dans le cas où votre état de santé ne vous permet plus de donner votre avis ou de faire part de vos décisions, le médecin ou l'équipe médicale consulte en priorité la personne de confiance. Son avis guide le médecin pour prendre ses décisions. Elle doit donc connaître vos volontés.

La désignation doit être faite par écrit et elle doit être cosignée par la personne de confiance désignée.

Les directives anticipées

(Article R1111-17 du Code de la Santé Publique)

Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté, afin d'indiquer

ses souhaits (conditions d'arrêt de traitement...). Les directives anticipées sont consignées dans le dossier médical et conservées par le patient ou sa personne de confiance. Elles ne s'imposent pas juridiquement au médecin mais sont prises en considération. Il est important d'en informer le personnel.

Obtenir votre dossier médical

Votre dossier médical peut vous être remis sur simple demande écrite, avec justificatif d'identité, adressée à la Directrice de l'établissement. Il vous sera remis sous 8 jours pour les documents de moins de 5 ans (copie et envoi payants).

A votre sortie, un compte-rendu d'hospitalisation vous est remis et est envoyé à votre médecin traitant avec votre accord.

Les ayants-droits d'un patient décédé ne peuvent avoir communication que de certains documents permettant de connaître la cause du décès, ou faire valoir leurs droits, sous réserve que le patient ne s'y soit pas opposé de son vivant.

Exprimer votre avis

Votre avis est important afin de nous permettre d'améliorer la qualité des prestations que nous vous offrons. Aussi, nous vous invitons à remplir le questionnaire de satisfaction (mis dans votre chambre ou téléchargeable sur le site internet de l'hôpital (www.ch-boulogne.fr) et à le remettre au PC infirmier ou dans l'urne située à l'accueil de l'hôpital (rez-de-chaussée) au moment de votre départ.

Des enquêtes ponctuelles de satisfaction sont organisées au sein des services. Certains patients, avec leur accord, peuvent être interviewés lors de leur séjour. Tous vos commentaires et suggestions sont lus et analysés.

Saisir la Commission des Usagers

La Commission des usagers (CDU) est une commission indépendante qui veille au respect des droits des usagers et facilite leurs démarches.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, vous pouvez vous adresser à la CDU qui vous accompagnera pour obtenir les réponses aux questions que vous vous posez.

Vous pouvez contacter :

La COMMISSION DES USAGERS de l'établissement
ou les REPRÉSENTANTS DES USAGERS
Tél : 03 21 99 32 52 Mail : cdu@ch-boulogne.fr

Vous pouvez également adresser une réclamation par écrit à :
Madame la Directrice
Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer - BP 609
62321 Boulogne-sur-Mer Cedex

Usagers, vos droits

Charte de la personne hospitalisée

Principes généraux*

circulaire n° DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée



Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.



Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.



L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.



Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.



Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.



Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.



La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.



La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.



Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.



La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.



La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendue** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

RESPECT DES CROYANCES ET DES CONVICTIONS DES PERSONNES ACCUEILLIES

« La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées ».

Charte de la personnes hospitalisée (chapitre 8) :

« L'établissement de santé doit respecter les croyances et convictions des personnes accueillies. Dans les établissements de santé publics, toute personne doit pouvoir être en mesure de participer à l'exercice de son culte (recueillement, présence d'un ministre du culte de sa religion, nourriture, liberté d'action et d'expression, rites funéraires, ... ».

Les représentants du culte

Vous pouvez les solliciter en vous adressant aux soignants du service.

Culte catholique

Les bénévoles de l'Aumônerie catholique sont présents sur le CHB tous les après-midi du lundi au vendredi à partir de 14h.

Les familles peuvent également déposer une demande de passage sur le cahier à l'accueil en s'adressant à l'hôtesse d'accueil (rez-de-chaussée).

Culte musulman

Culte protestant - église réformée

Culte israélite

Culte évangélique

Le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer dispose d'une salle multiculture au niveau -2 (accès par les ascenseurs sud dans le hall).

LA LAÏCITÉ À L'HÔPITAL

Le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer est un établissement public où s'applique le principe de laïcité. **Chaque patient ou usager a le droit d'exprimer librement sa religion, notamment par ses convictions, ses pratiques ou son vêtement, tant que cela ne perturbe pas le bon fonctionnement du service, la tranquillité des lieux, la qualité des soins, ni ne porte atteinte à la liberté des autres.** Toute forme de prosélytisme est interdite, particulièrement dans les situations d'accueil de personnes vulnérables.

Les professionnels de santé et les agents de l'hôpital, en tant que représentants du service public, sont tenus à une stricte neutralité dans l'exercice de leurs fonctions. Cela signifie qu'ils ne peuvent manifester leurs convictions religieuses dans le cadre de leur travail, afin de garantir un accueil respectueux, impartial et égal pour tous.

CHARTRE DE L'ENFANT HOSPITALISÉ

Charte rédigée à LEIDEN (Pays-Bas) en 1998 lors de la 1ère conférence européenne des associations « Enfants à l'hôpital ».
« Le droit aux meilleurs soins possibles est un droit fondamental, particulièrement pour les enfants » - UNESCO.
 Cette charte résume et réaffirme les droits des enfants hospitalisés.

1

L'admission à l'hôpital

L'admission à l'hôpital d'un enfant ne doit être réalisée que si les soins nécessités par sa maladie ne peuvent être prodigués à la maison, en consultation ou en hôpital de jour.

2

Etre entouré pendant le séjour

Un enfant hospitalisé a le droit d'avoir ses parents ou leur substitut auprès de lui jour et nuit, quel que soit son âge ou son état.

3

Impliquer les parents dans le processus de soins

On encouragera les parents à rester auprès de leur enfant et on leur offrira pour cela toutes les facilités matérielles, sans que cela n'entraîne un supplément financier ou perte de salaire. On informera les parents sur les règles de vie et les modes de faire propres au service afin qu'ils participent activement aux soins de leur enfant.

4

Etre informé sur la maladie et les soins

Les enfants et leurs parents ont le droit de recevoir une information sur la maladie et les soins, adaptée à leur âge et leur compréhension, afin de participer aux décisions les concernant.

5

Soulager la douleur

On évitera tout examen ou traitement qui n'est pas indispensable. On essaiera de réduire au maximum les agressions physiques ou émotionnelles et la douleur.

6

Des activités de loisir en fonction de l'âge

Les enfants ne doivent pas être admis dans les services adultes. Ils doivent être réunis par groupes d'âge pour bénéficier de jeux, loisirs, activités éducatives, adaptés à leur âge, en toute sécurité. Leurs visiteurs doivent être acceptés sans limite d'âge.

7

Un environnement hospitalier adapté

L'hôpital doit fournir aux enfants un environnement correspondant à leurs besoins physiques, affectifs et éducatifs, tant sur le plan de l'équipement que du personnel et de la sécurité.

8

Formation spécifique du personnel soignant

L'équipe soignante doit être formée à répondre aux besoins psychologiques et émotionnels des enfants et de leur famille.

9

Assurer une continuité des soins

L'équipe soignante doit être organisée de façon à assurer une continuité dans les soins donnés à chaque enfant.

10

Respect de l'intimité de l'enfant

L'intimité de chaque enfant doit être respectée. Il doit être traité avec tact et compréhension en toute circonstance.



Respecter le règlement et les consignes de sécurité

La vie de l'hôpital est régie par des règles : certaines interdictions, certaines limites peuvent vous être opposées pour la sécurité, le bien-être des patients et le bien de tous. Entrer dans l'hôpital c'est accepter de se plier à ce règlement.

Si vous décelez des fumées, des odeurs suspectes : prévenez immédiatement le personnel, restez dans votre chambre et fermez soigneusement la porte pour éviter d'être incommodé par la fumée ou les émanations toxiques. En cas d'alerte, attendez pour quitter votre chambre d'y être invité par le personnel qui vous guidera et si nécessaire vous transportera.

N'utilisez pas les ascenseurs qui pourraient se bloquer et devenir dangereux en présence de fumée. Attendez pour revenir dans votre chambre d'y être convié par le personnel.

Respecter le droit à l'image et le droit à la vie privée

Photographier, filmer ou enregistrer l'image ou le son sans le consentement d'une personne se trouvant à l'hôpital ou transmettre son image (même sans diffusion) est consécutif d'une atteinte à la vie privée (article 9 du Code Pénal). Cette pratique est susceptible d'être sanctionnée pénalement (article 226-1 du Code Pénal).

Article 9 du Code Civil.- Le droit à l'image d'une personne physique est le droit pour cette personne d'autoriser ou de s'opposer à la fixation et à la diffusion de son image. La protection de ce droit à l'image (professionnel, patient, proche ou visiteur) repose sur le fondement de la vie privée.

L'Hôpital compte sur la vigilance de chacun et chacune pour que ces règles essentielles soient scrupuleusement respectées.

VOS DEVOIRS

Respecter la tranquillité des patients

Parlez d'une voix raisonnable, évitez les éclats de voix et les cris d'enfants, ne soyez pas trop nombreux lors des visites, ne courez pas dans les couloirs. En chambre double, respectez l'intimité des patients et le calme dont ils ont besoin. Des casques payants sont à votre disposition pour écouter musique et télévision sans gêner les autres.

Respecter le personnel

Vous devez conserver une attitude courtoise et respectueuse envers le personnel de l'établissement. Sollicitez les professionnels de santé au moment où ils sont disponibles afin d'éviter de les interrompre dans leurs tâches.

Respecter le matériel

Dans les chambres, utilisez le matériel mis à votre disposition sans causer de dégâts : respectez aussi les appareils médicaux et abstenez-vous de toucher à ce matériel sensible.

Respecter les interdictions de fumer

Les fumeurs trouveront des espaces dédiés en extérieur pour fumer. Mais il est strictement INTERDIT de fumer ou de vapoter dans l'enceinte de l'hôpital.

Articles de loi

Articles R.1112-91 à R.1112-94 du Code de la Santé Publique

Article R. 1112-91.- Tout usager d'un établissement de santé doit être mis à même d'exprimer oralement ses griefs auprès des responsables des services de l'établissement. En cas d'impossibilité ou si les explications reçues ne le satisfont pas, il est informé de la faculté qu'il a soit d'adresser lui-même une plainte ou réclamation écrite au représentant légal de l'établissement, soit de voir sa plainte ou réclamation consignée par écrit, aux mêmes fins. Dans la seconde hypothèse, une copie du document lui est délivrée sans délai.

Article R. 1112-92.- L'ensemble des plaintes et réclamations écrites adressées à l'établissement sont transmises à son représentant légal. Soit ce dernier y répond dans les meilleurs délais, en avisant le plaignant de la possibilité qui lui est offerte de saisir un médiateur, soit il informe l'intéressé qu'il procède à cette saisine. Le médiateur médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations qui mettent exclusivement en cause l'organisation des soins et le fonctionnement médical du service tandis que le médiateur non médecin est compétent pour connaître des plaintes ou réclamations étrangères à ces questions. Si une plainte ou réclamation intéresse les deux médiateurs, ils sont simultanément saisis

Article R. 1112-93.- Le médiateur, saisi par le représentant légal de l'établissement ou par l'auteur de la plainte ou de la réclamation, rencontre ce dernier. Sauf refus ou impossibilité de la part du plaignant, la rencontre a lieu dans les huit jours suivant la saisine. Si la plainte ou la réclamation est formulée par un patient hospitalisé, la rencontre doit intervenir dans toute la mesure du possible avant sa sortie de l'établissement. Le médiateur peut rencontrer les proches du patient s'il l'estime utile ou à la demande de ces derniers.

Article R. 1112-94.- Dans les huit jours suivant la rencontre avec l'auteur de la plainte ou de la réclamation, le médiateur en adresse le compte-rendu au président de la Commission qui le transmet sans délai, accompagné de la plainte ou de la réclamation, aux membres de la Commission ainsi qu'au plaignant. Au vu de ce compte-rendu et après avoir, si elle le juge utile, rencontré l'auteur de la plainte ou de la réclamation, la Commission formule des recommandations en vue d'apporter une solution au litige ou tendant à ce que l'intéressé soit informé des voies de conciliation ou de recours dont il dispose. Elle peut également émettre un avis motivé en faveur du classement du dossier. Dans le délai de huit jours suivant la séance, le représentant légal de l'établissement répond à l'auteur de la plainte ou de la réclamation et joint à son courrier l'avis de la Commission. Il transmet ce courrier aux membres de la Commission.

L'EXPÉRIENCE DES PATIENTS AU CŒUR DE LA QUALITÉ DES SOINS

Les professionnels de notre établissement s'engagent dans une démarche régulière d'évaluation et d'amélioration des pratiques de soins mais aussi des conditions d'accueil. Ils s'appuient sur les retours des patients. Ils étudient les dysfonctionnements pour renforcer la sécurité des soins. On parle de **démarche qualité et de gestion des risques**. L'établissement est visité par des organismes pour vérifier la qualité des soins apportés. Le Centre Hospitalier collecte des données pour mesurer ses performances.

Votre satisfaction, notre leitmotiv au quotidien



Nous utilisons les **questionnaires de satisfaction** pour faire progresser les pratiques. N'hésitez pas à donner vos avis positifs, remarques et suggestions. **Le service vous proposera son questionnaire**, des urnes de collecte sont à disposition.



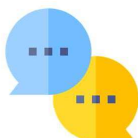
L'établissement participe aux campagnes nationales de recueil de la satisfaction appelées **E-satis**.

Nous vous demanderons **votre adresse mail** lors de votre admission.

Vous pouvez être invités à vous exprimer lors d'**interview**.

Renseignez-vous auprès de nos professionnels, des **patients « partenaires »** contribuent aux réflexions et partagent leur expérience auprès des autres malades et de leurs familles dans certains services.

Des associations interviennent en service et au niveau de **l'Espace des Associations et des Usagers (EAU)** dans le hall (rez-de-chaussée).



Retrouvez les derniers résultats officiels des enquêtes de satisfaction dans les vitrines à l'entrée des bâtiments et sur le site internet de notre établissement.

Votre sécurité est notre préoccupation



Les professionnels sont invités à **déclarer** tout dysfonctionnement. L'établissement travaille ces points pour la sécurité de tous. Merci **d'indiquer immédiatement aux professionnels** le moindre problème.



Les Événements Indésirables Associés aux Soins (**EIAS**) sont des dysfonctionnements inattendus qui impactent la santé du patient. Vous pouvez faire part de votre cas à l'**Agence Régionale de Santé**.

Par exemple, si vous constatez un événement secondaire pour un médicament :

<https://signalement.social-sante.gouv.fr/>

Nous suivons des indicateurs

Le Centre Hospitalier suit les **Indicateurs Qualité et pour la Sécurité des Soins (IQSS)**.

Il s'agit de campagnes d'**audits de dossiers** pour vérifier la présence de données essentielles à la fluidité du parcours de soins. Des actions d'amélioration sont travaillées pour progresser.

S'y ajoutent des indicateurs de pratiques au sein des services.



Notre établissement compte **plusieurs labels qualité** comme le label Initiative Hôpital Ami des Bébés (IHAB), la filière gériatrique de territoire, la prise en charge de l'obésité ...

Il est **contrôlé** par des organismes comme le COFRAC et l'Agence de Sureté Nucléaire.

La **Haute Autorité de Santé (HAS)** effectue une **visite de certification** au regard de critères du manuel en vigueur.

Retrouvez nos scores officiels sur le **site www.scopesante.fr**, sur notre site internet dans la rubrique « Qualité » et aux entrées de nos bâtiments.

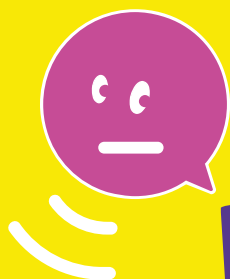
À votre service et bon séjour.

Qualité des Soins

VOTRE



AVIS



EST



PRÉCIEUX!!

e-Satis



Votre expérience
est utile à tous !

Renseignez votre email à l'admission
et répondez à e-Satis, l'enquête
nationale de la Haute Autorité de santé.

© 2014 HAS - Tous droits réservés



HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Avec le soutien de
**France
Assos
Santé**
■ l'a univ des sciences



J'ACTIVE

MON ESPACE SANTÉ

LE NOUVEAU SERVICE POUR GÉRER VOTRE SANTÉ



5 MINUTES DE
MONTEMPS



MA CARTE
VITALE



??



OÙ TROUVER MON NUMÉRO DE SÉRIE
DE CARTE VITALE

Au dos de la carte vitale (sans photo) ou sur la
partie latérale (à côté de la photo)

En cas de difficultés, n'hésitez pas à contacter le **3422**

Également disponible sur

www.monespacesante.fr



ou en téléchargeant l'application disponible sur Android et AppStore



Afin de participer efficacement à votre prise en charge, le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer alimente votre profil Mon Espace Santé en y déposant vos documents utiles à la continuité et la coordination de vos soins. Vous pouvez vous y opposer pour un motif légitime à préciser lors de l'enregistrement de votre dossier ou gérer la confidentialité de vos données (par exemple : masquer un/tous vos documents, bloquer des professionnels de santé ou clôturer Mon Espace Santé) sur www.monespacesante.fr

Pour plus d'informations sur vos droits, vous pouvez consulter la FAQ Mon Espace Santé sur www.monespacesante.fr/questions-frequentes ou contacter directement le support Mon Espace Santé au **3422**.

LES 6 ENGAGEMENTS POUR LA BIEN-TRAITANCE

La **BIEN-TRAITANCE** est une attitude individuelle soutenue par l'équipe pluri professionnelle et l'institution visant, *dans le respect des droits et libertés du patient*, à individualiser et à personnaliser sa prise en charge ou son accompagnement.



Respecter l'intimité



**Respecter la pudeur
et la dignité**



**Respecter les valeurs,
opinions et croyances**



Assurer la protection



Favoriser l'autonomie



**Adapter son langage
et son attitude**

Les professionnels déclinent ces valeurs
dans leurs pratiques quotidiennes.
Les usagers respectent les professionnels de l'établissement.
Les professionnels se respectent mutuellement.
Mes droits et Mes devoirs.



URGENCES RÉANIMATION



SERVICE DES URGENCES

Le service des urgences accueille 7j/7, 24h/24 toute personne arrivant à l'Hôpital pour des soins urgents non programmés.

1er étage - entre le bâtiment administratif
et l'entrée principale • 03 21 99 30 15

RÉANIMATION / USC

La réanimation accueille des patients présentant ou susceptibles de présenter, plusieurs défaillances aiguës, circulatoires, rénales et respiratoires, mettant en jeu leur pronostic vital. L'Unité de Surveillance Continue (USC) accueille des patients dont l'état de santé, au sortir d'une ou plusieurs défaillances vitales, est trop sévère ou instable pour permettre un retour dans une unité d'hospitalisation classique.

L'accès à la chambre est autorisé 24h/24 dans la limite de 2 personnes par visite.

L'équipe est à votre entière disposition pour vous donner des nouvelles de votre proche 24h/24 par téléphone.

Réanimation • 03 21 99 30 16 - USC • 03 21 99 32 24

EN CAS DE RISQUE VITAL POUVANT ENTRAÎNER LA MORT, J'APPELE :
le 15 d'une ligne fixe / le 112 d'un mobile / le 18 les pompiers

Un empoisonnement ? j'appelle gratuitement : le centre anti-poison 0800 59 59 59

Don d'organes
et de tissus
**Tous
concernés**

Coordination
des prélèvements
d'organes

03 21 99 31 68



URGENCES PÉDIATRIQUES

Après un passage par les urgences, les enfants sont pris en charge dans le service d'urgences pédiatriques, par un membre de l'équipe paramédicale. L'Interne ou le Pédiatre examine ensuite l'enfant, peut demander des examens complémentaires et met en place un traitement ou des soins selon les cas.

03 21 99 33 33 poste 80 47

UNITÉ MÉDICO-JUDICIAIRE (UMJ)

Les victimes d'agression sont accueillies à l'Unité Médico-Judiciaire où elles bénéficient d'une prise en charge spécifique de soins et d'un soutien psychologique.

Rez-de-chaussée bâtiment - Centre de consultations •
03 21 99 82 27

MAISON MÉDICALE DE GARDE

En dehors des horaires habituels d'ouverture des cabinets médicaux, une permanence des soins s'occupe des soins courants de médecine générale. Le délai de prise en charge est de l'ordre de la demi-journée. En fonction de l'état du patient, c'est le médecin du centre de régulation qui décide de son orientation vers la maison médicale de garde ou vers les urgences.

MMG située à côté des urgences de l'hôpital •
03 21 71 33 33

LE SCÉNARIO D'UNE URGENCE

VOTRE PASSAGE EST DÉFINI PAR ORDRE DE PRIORITÉ MÉDICALE ET NON PAR ORDRE D'ARRIVÉE

- Vous êtes accueilli(e) par l'Infirmière Organisatrice de l'Accueil qui évalue votre état et organise votre prise en charge dans le secteur adapté.
- Votre dossier est constitué par l'agent administratif : cartes d'identité + vitale + mutuelle obligatoires.
- Vous êtes installé(e) dans une salle d'examen par un(e) infirmier(e) ou un(e) aide soignant(e) qui vous explique votre prise en charge. La personne qui vous accompagne ne pourra rester avec vous.

- Le médecin vous examine, vous informe et prescrit soins, examens et surveillance adaptés à votre état.
- L'examen peut être réalisé par un interne en médecine supervisé par un urgentiste.

Vous attendez ? Veuillez nous en excuser.

Cette attente est justifiée par :

- l'activité du service ;
- l'administration des premiers soins ;
- l'attente des résultats (analyses, radios...) ;
- l'intervention des médecins spécialistes ;
- la disponibilité des lits dans les services.

FEMME



LE SUIVI DE LA GROSSESSE

- Entretien du 4^{ème} mois de grossesse.
- Préparation à la naissance classique.
- Préparation à la naissance en piscine.
- Sophrologie, hypnose, haptonomie.
- Préparation pour les conjoint(e)s.
- Aide à l'arrêt du tabac (sevrage).
- L'acupuncture et homéopathie pendant la grossesse et pendant le travail.
- Information sur l'allaitement maternel.
- Consultation de lactation.
- Ateliers : toucher bien être, portage...
- Entretien post natal.

GYNÉCOLOGIE & OBSTÉTRIQUE



Le service de gynécologie obstétrique propose une offre de soins multidisciplinaire pour la femme tout au long de la vie. Une équipe de médecins et de sages-femmes assurent le suivi gynécologique : consultations, échographies et chirurgies. Ils prennent également en charge le suivi des grossesses : consultations pré et post natales, échographies, accouchement.

Pour mieux vous accueillir, le bloc obstétrical a été rénové. Il comporte une salle de césarienne, 3 salles d'accouchement classiques et une salle « nature » permettant un accouchement physiologique. Les urgences obstétricales sont assurées 24h/24 par une équipe dédiée de garde présente sur place.

03 21 99 30 21

03 21 99 30 70 (Consultations d'urgences - Bloc obstétrical)

MATERNITÉ



Le service de maternité, de niveau 2A et labellisé Initiative Hôpital Ami des Bébés, prend en charge les nouveau-nés à partir de 34 semaines d'aménorrhée.

Les visites sont autorisées de 15h à 19h.

03 21 99 39 78

ASSISTANCE MÉDICALE À LA PROCRÉATION (AMP)

Pour les couples en désir d'enfant, le Centre Hospitalier propose une large palette de solutions pour lutter contre la stérilité et favoriser la fécondation.

03 21 99 82 86

CHIRURGIE ESTHÉTIQUE RÉPARATRICE & RECONSTRUCTRICE



Pour corriger un petit défaut, retarder les marques du temps ou remodeler un corps après un accident ou une maladie, les chirurgiens plasticiens vous conseillent et vous accompagnent dans cette démarche. Ils interviennent pour toute opération de chirurgie mammaire, du visage, de la silhouette et de l'intime.

03 21 99 31 61

IMAGERIE DE LA FEMME

Les radiologues spécialisés en imagerie de la femme sont agréés pour le dépistage par mammographie du cancer du sein (Centre Régional de Coordination et de Dépistage des Cancers - CRCDC).

Un plateau technique complet permet la réalisation des examens d'imagerie gynécologique et mammaire (mammographe numérique 3D, échographie, ostéodensitométrie, scanner et IRM, des biopsies et des repérages pré-opératoires. Une consultation spécialisée pour second avis avec relecture est également organisée.

03 21 99 30 10

CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE ET SÉNOLOGIQUE



Le service de chirurgie gynécologique et sénologique prend en charge l'ensemble des pathologies (bénignes ou cancéreuses) de l'appareil gynécologique féminin et des seins. Les consultations de chirurgie de la femme sont assurées par les gynécologues.

03 21 99 30 21 / 03 21 99 34 86

Dans le cadre d'un partenariat en cancérologie gynécologique pelvienne, le chirurgien procède aux interventions sur le site du Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil.

IVG - ORTHOGÉNIE

Par voie médicamenteuse ou chirurgicale, l'interruption volontaire de grossesse peut avoir lieu jusqu'à 14 semaines aménorrhée. Des entretiens sont possibles avec une conseillère conjugale et familiale.

03 21 99 31 88

CENTRE DE SANTÉ SEXUELLE DE BOULOGNE-SUR-MER

Le CSS est un établissement public ouvert à tous. Financé par le Conseil Départemental, il est un lieu d'accueil, d'écoute, d'échanges et de conseils sur la sexualité, la vie relationnelle et affective.

Le Centre de Santé Sexuelle (CSS), c'est également un lieu de consultations médicales. Le suivi médical et les entretiens y sont strictement confidentiels.

03 21 21 62 33

ENFANT



LES CLOWNS DE L'ESPOIR

Tous les vendredis, les clowns de l'espoir interviennent dans le service de pédiatrie et offrent une rencontre individualisée, forte, drôle, tendre, inoubliable et unique à chaque petit patient !

www.lesclownsdelespoir.fr



URGENCES PÉDIATRIQUES

Après un passage par les urgences, les enfants sont pris en charge dans le service d'urgences pédiatriques, par un membre de l'équipe paramédicale. L'interne ou le pédiatre examine ensuite l'enfant, peut demander des examens complémentaires et met en place un traitement ou des soins selon les cas.

03 21 99 33 33 poste 80 47

PÉDIATRIE

Le service de pédiatrie accueille les enfants du nourrisson de 1 mois à l'adolescent de 15 ans pour toute pathologie médicale.

4 lits de soins continus sont réservés aux enfants nécessitant une surveillance renforcée.

Les enfants nécessitant une opération chirurgicale sont accueillis prioritairement dans le service du pédiatre ou dans le service concerné de chirurgie adulte. Les parents peuvent rester 24h/24 auprès de leur enfant.

03 21 99 30 25



NÉONATOLOGIE

Le service labellisé Initiative Hôpital Ami des Bébés accueille les nouveau-nés prématurés à partir de 34 semaines de grossesse, ou à terme nécessitant une surveillance particulière, jusque l'âge d'un mois. Les parents sont accueillis et peuvent prendre des nouvelles de leur enfant 24h sur 24.

03 21 99 39 74 / 03 21 99 30 24

Retrouvez la charte de l'enfant hospitalisé et du nouveau-né hospitalisé sur notre site internet : www.ch-boulogne.fr

LABEL IHAB

Les services de maternité et néonatalogie bénéficient du label Initiative Hôpital Ami des Bébés. L'IHAB est une démarche qualité exigeante initiée par l'OMS et l'UNICEF qui place les besoins et le rythme du nouveau-né et de sa mère au cœur du système de soins.



HÔPITAL DE JOUR

Les enfants de 0 à 15 ans sont accueillis en demi-journée ou plus pour effectuer des examens ou soins courants (prise de sang, bilan pré-opératoire, préparations pour examens radiologiques, etc.).

Sont pratiqués également des examens et soins spécifiques (allergologie, chimiothérapie, immunologie, tests hormonaux, test de la sueur, etc.).

Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 17h

03 21 99 30 47

ETP* PÉDIATRIE

Le service de pédiatrie propose en ambulatoire des programmes d'éducation en surpoids ou obésité pour les enfants et les adolescents.

03 21 99 31 40

*éducation thérapeutique du patient

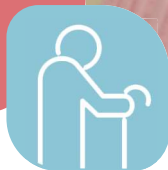
MÊME HOSPITALISÉ, VOTRE ENFANT
PEUT POURSUIVRE SA SCOLARITÉ
L'ÉCOLE À L'HÔPITAL

03 21 32 70 49



Les bénévoles des Blouses Roses organisent des ateliers de lecture, de loisirs créatifs, de jeux pour que le temps semble moins long aux patients.

PERSONNE ÂGÉE



CONSULTATION GÉRIATRIQUE

La consultation gériatrique est demandée par votre médecin traitant pour permettre un repérage d'une ou de plusieurs fragilités chez la personne âgée de 75 ans et plus. Elle propose une aide en vue d'un maintien à domicile sécurisé ou d'une hospitalisation programmée pour la réalisation d'examen complémentaires. Cette consultation a lieu sur rendez vous au rez de chaussée.

03 21 99 34 58

MÉDECINE GÉRIATRIQUE

Une équipe pluridisciplinaire prend en charge dans sa globalité la personne âgée de plus de 75 ans.

Les entrées se font via le service des urgences ou directement de l'extérieur. Dans ce cas, un accord téléphonique est nécessaire entre le médecin référent du service et le médecin traitant.

03 21 99 34 58

ÉQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE

L'équipe mobile de gériatrie composée d'un gériatre référent, de trois infirmières, d'une assistante sociale et d'une secrétaire propose une prise en charge globale et personnalisée pour les personnes âgées fragiles hospitalisées. Elle intervient également à domicile sur demande du médecin traitant.

03 21 99 34 58

SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION

Le service de soins médicaux et de réadaptation permet une rééducation et une réadaptation des personnes à leur environnement initial après une hospitalisation court séjour.

L'activité de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion.

03 21 99 30 55

UNITÉ COGNITIVO-COMPORTEMENTALE

Cette unité, rattachée au SMR prend en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée.

03 21 99 30 55





ACCUEIL DE JOUR DE LA PERSONNE ÂGÉE

Cette structure accueille la personne âgée de plus 60 ans vivant à son domicile, en l'aidant à maintenir ses capacités le plus longtemps possible. Au travers de bilans et de rencontres avec la famille pour dédramatiser, des conseils pratiques sont donnés ainsi que des moyens pour que la personne malade et son entourage aient une vision bien traitante et positive de la personne. Cet accueil peut permettre de soulager l'aidant en l'accompagnant sur la situation « d'usure » pour accompagner son parent loin dans la maladie et de l'orienter vers des structures de soutien adaptées. L'accueil de jour est proposé par journée complète (de 10h00 à 16h30) ou par demi-journée (de 13h à 16h30).

Site Louis Duflos • 03 21 99 30 66

MAISONS DE RETRAITE / EHPAD

Votre état de santé nécessite d'être accueilli(e) en Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes ? L'équipe des maisons de retraite est à votre disposition pour vous aider. Elle vous offre la possibilité de vivre dans ses Résidences l'Océane, la Corvette, la Frégate, la Caravelle, et la résidence Jean-François Souquet situées à proximité du centre-ville.

Site Louis Duflos (Corvette, Frégate, Caravelle)

03 21 99 30 66

Résidence l'Océane • 03 21 99 38 86

Résidence Jean-François Souquet • 03 21 99 30 33

UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE

L'UHR est conçue pour des personnes âgées présentant une maladie d'Alzheimer ou apparentée avec troubles du comportement altérant la sécurité et la qualité de vie. L'équipe spécialement formée s'emploie à occuper les résidents pour les stimuler.

Site Louis Duflos • 03 21 99 30 66

UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE

La résidence Jean-François SOUQUET dispose de 60 lits de long séjour. Cet établissement accueille des personnes âgées très dépendantes et nécessitant des soins lourds et une surveillance constante.

Résidence Jean-François Souquet • 03 21 99 30 33



UN ESPACE SNOEZELÉN

Dans cet espace sécurisé et calme, la personne âgée souffrant de démence ou d'Alzheimer peut retrouver sérénité et bien-être grâce à une stimulation pluri-sensorielle.

Les bénévoles des Blouses Roses

organisent des ateliers de lecture, de loisirs créatifs, de jeux et apportent des temps de convivialité et de distraction pour les résidents des EHPAD.



CŒUR VAISSEAUX



Il vous est proposé dans le cadre des consultations externes et des explorations fonctionnelles de cardiologie, des épreuves d'effort sur tapis roulant et sur cycloergomètre, des échocardiographies doppler transthoraciques, transœsophagiennes ou de stress, des mesures ambulatoires de la pression artérielle (MAPA) des enregistrements électrocardiographiques continus (Holter des contrôles de stimulateurs et de défibrillateurs cardiaques.

LES SPÉCIALITÉS DE CARDIOLOGIE

- Coronarographie, angioplastie des coronaires (poses de stents) 24h/24 - 365j/an.
- Valvuloplastie aortique.
- Électrophysiologie, ablation par radiofréquence.
- Implantation de stimulateurs cardiaques (« Pace-makers ») de défibrillateurs, de dispositifs de surveillance rythmologique (Holter sous-cutané).
- Cardioversion électrique externe.
- Échocardiographie-doppler transthoracique, transœsophagienne et de stress.

VOUS AVEZ UNE DOULEUR
À LA POITRINE
OU DANS LE BRAS ?

C'est peut être un infarctus ! Appelez vite !

le 15 d'une ligne fixe

le 112 d'une ligne mobile

ARRÊT CARDIAQUE



www.1vie3gestes.com

Fédération Française
de Cardiologie

PLATEAU D'IMAGERIE LIÉ AU CŒUR

Scintigraphie, scanner, IRM, angiographie, coronarographie...

Le plateau technique du Centre Hospitalier donne aux cardiologues et spécialistes des maladies cardiovasculaires tous les moyens modernes d'exploration fonctionnelle, pour vous garantir une prise en charge de très grande qualité.

CARDIOLOGIE

L'unité de cardiologie accueille les patients atteints d'une pathologie cardiaque soit en urgence, soit dans le cadre d'une activité programmée.

L'unité de soins intensifs cardiologiques (USIC) prend en charge des patients présentant une défaillance aiguë d'origine cardio-vasculaire (syndrome coronarien aigu, insuffisance cardiaque sévère, trouble du rythme cardiaque, embolies pulmonaires, endocardites...).

Cette unité assure la permanence et la continuité des soins 24h/24.

Les actes de cardiologie interventionnelle sont effectués au bloc opératoire.

Ils concernent l'activité de coronarographie, d'angioplastie coronaire et artérielles périphériques, d'explorations hémodynamiques, ainsi que la rythmologie interventionnelle : explorations électrophysiologiques, ablation par radiofréquence, implantations de stimulateurs, de défibrillateurs cardiaques, de dispositifs de surveillance électrocardiographiques (« Holter ») sous-cutanés.

Centre référent littoral • 03 21 99 30 31

CHIRURGIE VASCULAIRE

Le service de chirurgie vasculaire réalise les actes de revascularisation artérielle périphérique (angioplasties, pontages, embolectomies) programmés et en urgence, la chirurgie des carotides, le traitement chirurgical des anévrismes artériels de l'aorte abdominale, la création et le suivi des accès vasculaires pour hémodialyse, la chirurgie des traumatismes artériels, la pose de portacath, la chirurgie et le traitement endoveineux des varices. Il assure la permanence des soins au niveau du littoral.

03 21 99 39 62

ETP MALADIES CARDIOVASCULAIRES

L'Unité Transversale d'Éducation Thérapeutique du Patient (UTEP) propose, en collaboration avec le service de cardiologie :

- un programme d'éducation thérapeutique pour les patients ayant présentés un infarctus du myocarde (post infarctus).

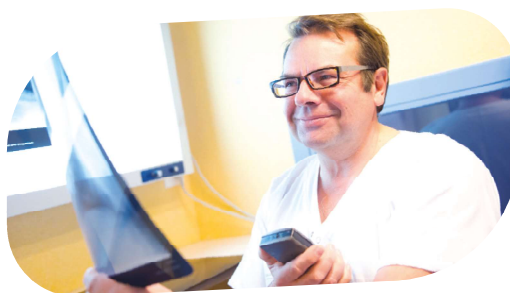
03 21 99 31 40

POUMONS



VOUS VOULEZ ARRÊTER
DE FUMER ?
NOUS POUVONS VOUS AIDER !
SERVICE TABACOLOGIE

03 21 99 37 73



PNEUMOLOGIE

Asthme, insuffisance respiratoire, bronchite chronique, pneumopathie... Toutes les pathologies du poumon sont prises en charge dans le service de pneumologie.

On y traite aussi le cancer du poumon en lien avec les réseaux régionaux de cancérologie.

03 21 99 38 35

EXPLORATIONS FONCTIONNELLES & ENDOSCOPIES

- > Biopsies.
- > Explorations fonctionnelles respiratoires.
- > Endoscopies bronchiques.

Troubles du sommeil

Si vous présentez un trouble de la respiration durant votre sommeil (apnée), l'équipe médicale peut vous proposer un enregistrement de dépistage, afin d'en détecter l'origine, et d'envisager un traitement.

CHIRURGIE THORACIQUE

La chirurgie thoracique est une spécialité qui permet le diagnostic et le traitement des affections du poumon, de la plèvre, du médiastin, de l'œsophage et de la paroi thoracique. La chirurgie diagnostique et thérapeutique du cancer du poumon et la prise en charge du pneumothorax représentent les principales activités, un des pôles d'excellence du Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Le service est autorisé à pratiquer la chirurgie pulmonaire carcinologique. Il adhère au réseau de concertation coordination cancérologie du bassin de vie «Oncolittoral». Il a aussi développé une expertise des méthodes d'épuration extrarénale : cathéter de dialyse veino-veineuse, fistule artérioveineuse, dialyse péritonéale.

03 21 99 30 22

LES ACTES DE CHIRURGIE THORACIQUE

- > Pneumothorax.
- > Chirurgie pulmonaire carcinologique.
- > Chirurgie du thymome et tumeurs.
- > Chirurgie des insuffisances respiratoires.

REINS & APPAREIL URINAIRE



POUR GARDER DES REINS EN FORME
ET UNE BONNE SANTÉ :

NE MANGEZ PAS TROP SALÉ
ARRÊTEZ DE FUMER
ÉVITEZ L'AUTOMÉDICATION

DE PETITS GESTES SIMPLES,
QUI PRÉSERVERONT VOS REINS !

NÉPHROLOGIE

Le service traite tous les dysfonctionnements liés à l'insuffisance rénale. Il accueille les patients pour des bilans de médecine générale et plus spécifiquement pour les maladies rénales. Les consultations pour dialyse péritonéale sont réalisées au premier étage, celles de néphrologie, au rez-de-chaussée.

Bâtiment Charly Drouet 1er étage - 03 21 99 30 51

LES PATHOLOGIES

- > Insuffisance rénale aiguë ou chronique.
- > Trouble électrolytique.
- > Néphropathie.
- > Bilan pré-greffe.

CHIRURGIE UROLOGIQUE



L'équipe médicale traite toutes les pathologies urologiques adultes et enfants, à savoir les problèmes de rein, vessie, prostate, organes génitaux masculins et féminins (y compris les pathologies cancéreuses et les calculs).

Le service est équipé d'un laser et effectue des interventions sous coelioscopie avec une caméra vision 3D.

03 21 99 30 29

HÉMODIALYSE

Le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer est RÉFÉRENT DU LITTORAL pour les activités d'hémodialyse.

Centre de néphrologie (consultations rez-de-chaussée) et d'hémodialyse Charly Drouet

03 21 99 30 14

Les équipes de l'hôpital de Boulogne-sur-Mer assurent aussi les activités d'hémodialyse sur les sites du :

- Centre Hospitalier de Calais 03 21 46 34 01
- Centre Hospitalier de l'Arrondissement de Montreuil (CHAM) 03 21 89 38 30

ETP MA VIE AVEC L'HÉMODIALYSE

Un programme peut vous être proposé au sein du service d'hémodialyse afin de vous aider à intégrer le traitement par hémodialyse à votre vie quotidienne par l'acquisition ou le développement de compétences d'autosoins et d'adaptation. Ce programme peut être également suivi par votre entourage.

03 21 99 31 40

SANG & VAISSEAUX



CHIRURGIE VASCULAIRE

Le service de chirurgie vasculaire réalise les actes de revascularisation artérielle périphérique (angioplasties, pontages, embolectomies) programmés et en urgence, la chirurgie des carotides, le traitement chirurgical des anévrysmes artériels de l'aorte abdominale, la création et le suivi des accès vasculaires pour hémodialyse, la chirurgie des traumatismes artériels, la pose de chambre à cathéter implantable, la chirurgie et le traitement endoveineux des varices.

Il assure la permanence des soins au niveau du littoral.

03 21 99 39 62

LES SPÉCIALITÉS DU SERVICE

- > Problèmes artériels.
- > Carotides.
- > Anévrysmes.
- > Varices.
- > Accès vasculaires (fistule, cathéter...).

ONCO-HÉMATOLOGIE

Le service d'Onco-hématologie est spécialisé dans la prise en charge des maladies du sang et de leurs complications.

03 21 99 30 13

V.I.H.

Les patients séropositifs sont accueillis dans le cadre du suivi de leur pathologie. Une part importante de l'activité du service concerne la consultation avec l'observance thérapeutique, la surveillance médicale ainsi qu'une prise en charge psychologique et diététique.

Maladies infectieuses et tropicales - 1er étage

03 21 99 35 46

HÉMATOLOGIE

Le service prend en charge l'ensemble des pathologies hématologiques observées chez l'adulte, qu'elles soient bénignes ou malignes.

03 21 99 37 31

LES PATHOLOGIES

- > Lymphome.
- > Leucémie aiguë.
- > Leucémie chronique.
- > Myélome.



**Donner son sang,
c'est offrir la vie.**

www.dondusang.net  

APPAREIL DIGESTIF



Les diététiciennes et médecins nutritionnistes se déplacent au lit du patient hospitalisé et assurent des consultations.

SIGNEZ TOUTE PERTE DE POIDS INVOLONTAIRE À VOTRE MÉDECIN.

Si vous ne parvenez plus à manger suffisamment, des solutions existent pour prendre en charge une perte de poids qui peut aggraver votre état de santé.

UTSN Unité Transversale de Soutien Nutritionnel.

03 21 99 32 66

CHIRURGIE GÉNÉRALE ET DIGESTIVE



Le service prend en charge la cancérologie digestive et notamment les cancers : estomac, foie, pancréas, colon et rectum. L'implication des praticiens dans les réseaux de cancérologie garantit une prise en charge optimale du cancer. Les praticiens du service prennent en charge les urgences chirurgicales digestives, les pathologies chirurgicales de la paroi abdominale de l'enfant et de l'adulte, la pathologie proctologique et l'ensemble de la pathologie du tube digestif (reflux gastro-œsophagien, pathologie biliaire, stase pelvienne...). L'équipe prend également en charge l'obésité sévère en proposant aux patients tous types d'intervention de chirurgie bariatrique. La coelioscopie est la principale voie d'abord utilisée.

03 21 99 30 38

HÉPATO GASTRO ENTÉROLOGIE ET ONCOLOGIE DIGESTIVE



Toutes les pathologies du tube digestif et du foie sont traitées dans le service de gastro-entérologie.

Le secteur d'endoscopie digestive réalise les endoscopies diagnostiques : gastroscopie, coloscopie, rectosigmoïdoscopie, vidéocapsule. Les endoscopies interventionnelles permettent un acte opératoire par voies naturelles (exérèse de polypes du colon, ligatures de varices œsophagiennes, pose de prothèse de l'œsophage, exploration des voies biliaires, exploration du pancréas, échoendoscopie...).

03 21 99 30 32

Endoscopie - Rez-de-chaussée • 03 21 99 30 57

Consultations - Rez-de-chaussée • 03 21 99 32 41

LES SPÉCIALITÉS DU SERVICE

- > Endoscopie.
- > Endoscopie interventionnelle.
- > Echoendoscopie.
- > Explorations fonctionnelles manométrie, PH métrie.
- > Vidéocapsule du grêle.

STOMATHÉRAPIE

Une infirmière stomathérapeute surveille et prend soin de toutes les complications susceptibles d'apparaître après une opération (plaies...) ou une stomie (pose de poches...). L'éducation du patient est importante pour une bonne prise en charge des soins de suite. Elle est assurée par l'équipe.

PRISE EN CHARGE DE L'OBÉSITÉ

Reconnu Centre Spécialisé de l'Obésité (CSO) par le Ministère de la santé, le Centre Hospitalier dispose de l'expertise (nutrition, endocrinologie-métabolisme, psychologie, diététique...) et des équipements adaptés requis pour votre accueil

SUIVI MÉDICAL DE L'OBÉSITÉ

La prise en charge de l'obésité est réalisée en hospitalisation de jour par une équipe pluridisciplinaire (diététicienne, psychologue, éducateur médico sportif, infirmiers, médecins...) pour un bilan et un suivi médical et éventuellement une préparation à la chirurgie de l'obésité.

Secrétariat Nutrition

03 21 99 32 66



SYSTÈME HORMONAL



ENDOCRINOLOGIE

L'endocrinologie est la discipline qui étudie les hormones. Le service d'endocrinologie traite tous les dysfonctionnements hormonaux (thyroïde, diabète, insuffisance surrénale...) à l'occasion de bilans en hospitalisation et de suivis en consultation.

03 21 99 33 82

CARDEO - rez-de-chaussée

Centre ambulatoire de régulation en diabétologie, endocrinologie et obésité.

03 21 99 30 34

VOUS AVEZ UN PROBLÈME DE SURPOIDS OU D'OBÉSITÉ ?

Participez à une réunion d'information de 30 minutes sur les possibilités de prise en charge les jeudis de 16h à 16h30 sur rendez-vous.

03 21 99 32 66

DIABÉTOLOGIE

Tout patient peut être hospitalisé à l'occasion d'un diabète déséquilibré et bénéficier d'un programme d'éducation thérapeutique pour gérer au mieux sa maladie au quotidien.

Une prise en charge pluridisciplinaire plus spécifique est également proposée dans le cadre de plaies de pied, de diabète gestationnel, de traitement par pompe à insuline...

Outre en hospitalisation complète, le suivi peut être organisé en hôpital de jour, en consultations ou en ambulatoire au CARDEO.

03 21 99 33 82

CARDEO - rez-de-chaussée

Centre Ambulatoire de Régulation en Diabétologie, Endocrinologie et Obésité

03 21 99 30 34

CHIRURGIE DE L'OBÉSITÉ

Anneau gastrique, sleeve gastrectomie, bypass : la chirurgie de l'obésité est pratiquée au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer dans le cadre d'une prise en charge avec préparation et suivi multidisciplinaire.

CHIRURGIE RECONSTRUCTRICE

L'équipe de chirurgie plastique prend en charge les séquelles d'amaigrissement (ventre, bras, cuisses, fesses et seins).

ETP OBÉSITÉ

Plusieurs programmes d'éducation thérapeutique existent adaptés à l'adulte, à l'adolescent mais également à l'enfant. L'aide à la gestion du poids est multiple et consiste à agir sur un ou plusieurs facteurs (habitudes de vie, alimentation, sédentarité, motivation...).

Un nutritionniste, une diététicienne, une psychologue et un éducateur médico-sportif animent des séances en groupe après un bilan éducatif individuel. Le programme s'organise sur plusieurs semaines en entretien individuel et/ou collectif sur une durée d'une à deux heures.

03 21 99 31 40

DIABÈTE

un vrai problème de santé publique

4 HEURES

l'activité physique qu'il conviendrait de faire chaque semaine pour éviter le diabète de type 2

63 ANS

âge moyen des personnes diabétiques de type 2

586 NOUVEAUX CAS

de diabète/an dans le Boulonnais

7 850 DIABÉTIQUES

dans le Boulonnais

OS ARTICULATIONS



LA PRÉVENTION DE L'OSTÉOPOROSE SE FAIT TOUT AU LONG DE LA VIE.

POUR PRÉSERVER SON CAPITAL OSSEUX :

Enfant

il faut assurer un apport suffisant de calcium (1,2 g/j) et pratiquer une activité physique modérée.

Adulte

il faut maintenir un apport calcique correct (1g/j), limiter sa consommation d'alcool et de tabac.

Après 60 ans

il faut rester actif (marcher, pratiquer un exercice physique adapté...).

TRAUMATOLOGIE ET ORTHOPÉDIE

Le service accueille les victimes d'accidents mais également les patients souffrant de pathologies des os, des articulations et du dos.

03 21 99 30 26

LES CHAMPS D'ACTIVITÉ

- > Fractures traumatologiques.
- > Prothèses de hanche et genou.
- > Chirurgie du membre supérieur et de l'épaule.
- > Chirurgie de la main.
- > Chirurgie du rachis.
- > Chirurgie du pied.
- > Chirurgie du genou.

MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION

L'équipe de médecine physique et de réadaptation fonctionnelle intervient dans les différents services de l'hôpital, sur prescription médicale, auprès des patients hospitalisés suite à une intervention chirurgicale ou à une pathologie médicale.

03 21 99 30 54

Une équipe pluridisciplinaire :

Médecins, Kinésithérapeutes, Ergothérapeutes, Professeurs d'Activité Physique Adaptée, Orthophonistes.

LES CHAMPS D'ACTIVITÉ

- > Préparation au retour à domicile.
- > Rééducation vestibulaire.
- > Atelier équilibre.
- > Prévention des chutes.
- > Wii thérapie.
- > Confection d'orthèses, de corsets.

La prise en charge peut avoir lieu en chambre ou, selon les besoins, sur le plateau technique situé au 1er étage.

Elle permet de préparer le retour au domicile ou, le cas échéant, d'orienter le patient vers une rééducation en hospitalisation complète (Soins Médicaux et de Réadaptation) ou en ambulatoire (hôpital de jour) dans le Centre de Rééducation et de Réadaptation du Centre Hospitalier.

RHUMATOLOGIE

Le service prend en charge les pathologies médicales liées aux articulations, et plus particulièrement :

- les rhumatismes inflammatoires chroniques justifiant l'introduction d'un biomédicament :
 - > Polyarthrite rhumatoïde
 - > Pseudo-polyarthrite rhizomélisque
 - > Spondyloarthrites
 - > Rhumatisme psoriasique
- les rhumatismes microcristallins :
 - > Arthropathies uratiques (goutte)
 - > Rhumatisme à PPCD (chondrocalcinose articulaire)
- les pathologies osseuses (ostéoporose et autres ostéopathies fragilisantes)
- l'onco-rhumatologie : métastases osseuses
- les infections ostéo-articulaires : arthrites septiques et spondylodiscites infectieuses.

03 21 99 35 67

PEAU



L'EXPOSITION PROLONGÉE
AU SOLEIL TUE
NE RIEN VOIR NE VEUT PAS
DIRE NE RIEN AVOIR.

03 21 99 31 41

DERMATOLOGIE

Les dermatologues assurent la prise en charge des diverses pathologies cutanées. Les consultations ont lieu uniquement sur rendez-vous et sur demande écrite du médecin traitant.

03 21 99 31 41

LES SPÉCIALITÉS DU SERVICE

- > Dermatologie générale adulte et enfant
- > Ulcères, greffes d'ulcères
- > Psoriasis
- > Autres dermatoses inflammatoires chroniques
- > Chirurgie dermatologique
- > Photothérapie dynamique

ONCO-DERMATOLOGIE

Lorsqu'apparaissent des lésions de la peau liées au cancer, le spécialiste met en place un traitement, avec l'aide d'une équipe pluridisciplinaire notamment avec le service de chirurgie plastique et reconstructrice.

03 21 99 31 41

LES SPÉCIALITÉS DU SERVICE

- > Dépistage cutané
- > Cancérologie cutanée

CHIRURGIE PLASTIQUE



CHIRURGIE PLASTIQUE, RECONSTRUCTRICE ET ESTHÉTIQUE



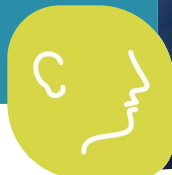
Pour réparer le corps après un accident ou une maladie, pour corriger un défaut ou retarder les marques du temps, nos chirurgiens plasticiens sont disponibles pour vous conseiller et vous accompagner dans cette démarche.

03 21 99 31 61

LES SPÉCIALITÉS DU SERVICE

- > Chirurgie plastique : cancer de la peau
- > Chirurgie post amaigrissement
- > Chirurgie reconstructrice : sein
- > Chirurgie et médecine esthétique : lifting, liposuccion, botox

NEZ, GORGE, OREILLES & YEUX



OTO - RHINO - LARYNGOLOGIE (O.R.L.) ET CHIRURGIE CERVICO-FACIALE

Le service d'O.R.L. et de chirurgie maxillo-faciale est spécialisé dans la prise en charge des pathologies médicales et chirurgicales de la face et du cou, telles que les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge et du cou.

Qu'elles soient consécutives à une maladie, à une malformation, à une tumeur ou à un traumatisme, les opérations de chirurgie cervico-faciale font partie intégrante d'un protocole pouvant aller jusqu'à la chirurgie reconstructrice.

Comme les consultations d'ORL, les explorations de vertige se réalisent au rez-de-chaussée.

03 21 99 38 20

LES ORGANES EN CAUSE

- > L'oreille (externe, moyenne et interne).
- > La gorge (avec la bouche, la langue, le larynx, la trachée).
- > Le nez et les sinus.
- > Le visage.
- > Les glandes salivaires.
- > Le cou (glande thyroïde et parathyroïde).

MUTILÉS DE LA VOIX

INFORMATIONS, CONSEILS PRATIQUES
D'ADAPTATION À LA VIE QUOTIDIENNE

03 21 87 58 74

CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE ET STOMATOLOGIE

La chirurgie maxillo-faciale et stomatologie est une spécialité à la fois médicale et chirurgicale. Centrée sur la sphère crânio-maxillo-faciale, les domaines de compétence concernent les avulsions dentaires (dents de sagesse), les pathologies de la muqueuse buccale, les pathologies tumorales buccales et cutanées, la traumatologie ainsi que la chirurgie esthétique et reconstructrice de la face et du cou.

03 21 99 32 00

CHIRURGIE DENTAIRE ET CENTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE SOINS DENTAIRES

La chirurgie dentaire est une spécialité à la fois médicale et chirurgicale. Le centre, situé à l'entrée du site Duchenne, prend en charge toutes les pathologies de la bouche et des dents : diagnostic, traitements de restauration (caries), traitements chirurgicaux, traitements prothétiques et implantologiques.

En partenariat avec la Faculté dentaire de Lille, les étudiants encadrés par des praticiens seniors participent à la prise en charge des patients.

03 21 99 32 60

OPHTALMOLOGIE



Le service de chirurgie ophtalmologique traite les pathologies de l'œil.

Rez-de-chaussée • 03 21 99 38 30

LES SPÉCIALITÉS DU SERVICE

- > Chirurgie de la cataracte et du strabisme.
- > D.M.L.A. et autres affections rétinienues.

De préférence, effectuez une demande de rendez-vous en ligne :

www.ch-boulogne.fr/rdv-oph



CERVEAU



NEUROLOGIE

Le service de neurologie prend en charge les pathologies neurologiques aiguës ou chroniques. Un service de consultations externes permet de pratiquer des examens complémentaires comme les électroencéphalogrammes, les électromyogrammes et l'étude des potentiels.

Centre référent littoral • 03 21 99 30 56

LES PATHOLOGIES

- > AVC (Accident Vasculaire Cérébral) Thrombolyse.
- > Épilepsie.
- > Maladie de Parkinson.
- > Maladie d'Alzheimer, démence.
- > Sclérose en plaques.
- > Céphalées, migraines.
- > Trouble de la marche.
- > Spasmes face et cou (toxine botulique).
- > Trouble du sommeil dans le cadre d'une maladie neurologique.

ETP AVC*, AIT**, PARKINSON, SEP***

Des séances d'éducation thérapeutique du patient sont organisées à l'UTEP (Unité Transversale d'Education du Patient) en dehors de toute hospitalisation, pour comprendre la maladie et son traitement, pour répondre à vos questions. Ce programme fait partie intégrante de la prise en charge de votre pathologie.

ETP AVC, AIT, Parkinson • 03 21 99 31 40

ETP SEP • 03 21 99 30 56

* Accident Vasculaire Cérébral

** Accident Ischémique Transitoire

*** Sclérose En Plaques

L'AVC EST UNE URGENCE MÉDICALE, CHAQUE MINUTE COMPTE !

Repérez les signes d'un Accident Vasculaire Cérébral :

- perte brutale de la force musculaire de la moitié du corps
- perte de la vision ou du langage - maux de têtes brutaux et violents
- chute inexpliquée

**FAITES LE 15
ou le 112 par portable**

CONSULTATIONS MÉMOIRE

Les consultations de la mémoire permettent de tester un patient pour poser rapidement un diagnostic de type Alzheimer ou démence sénile. Elles ont lieu sur rendez-vous au rez-de-chaussée.

Rez-de-chaussée • 03 21 99 30 56

CONSULTATIONS DOULEUR CHRONIQUE

Les consultations douleur permettent de prendre en charge la personne qui souffre d'une douleur persistante au-delà de 3 mois et rebelle aux traitements antalgiques usuels.

Rez-de-chaussée • 03 21 99 31 94

Un plateau technique de pointe

Le plateau technique du Centre Hospitalier donne aux praticiens la capacité de poser des diagnostics précis grâce à la performance des appareils d'imagerie (scanner, IRM, Tep Scan...).

Le Centre Hospitalier réalise les IRM 24h/24 pour les diagnostics des AVC (injection de médicaments pour dissoudre le caillot).

DOULEUR



Votre
douleur,
parlons-en

Le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer a signé le contrat d'engagement de lutte contre la douleur. Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD), groupe de travail dédié à ce thème, œuvre pour **prévenir**, **soulager** et **évaluer** la douleur. L'établissement participe à des réflexions inter-établissements au sein du département.

Dans les services d'hospitalisation, l'évaluation de la douleur est le premier pas vers la mise en place de moyens pour la soulager. Aidez les soignants à vous soulager en exprimant votre douleur. Essayez de la qualifier, de la décrire et de la quantifier. Le dialogue est le meilleur moyen de trouver des solutions. Si la douleur est physique, des protocoles seront mis en place.

S'il s'agit de souffrance psychique (angoisses, mal-être, solitude...) une équipe de psychologues est à même de vous rendre visite et de vous écouter.

D'autre part, des associations peuvent vous rencontrer et vous épauler.

PAS DE
DOULEUR



L'évaluation de la douleur, c'est d'abord vous,

car tout le monde ne réagit pas de la même manière.

Il est possible de mesurer l'intensité de la douleur.

Pour mesurer l'intensité de la douleur, plusieurs échelles sont à notre disposition.

Il faut utiliser celle qui vous convient.

Cette mesure, qui doit être répétée, permet d'adapter au mieux votre traitement antalgique. La traçabilité de l'évaluation de la douleur, c'est-à-dire l'enregistrement de cette évaluation dans votre dossier patient, fait partie des indicateurs de qualité de votre prise en charge dans notre établissement de santé.

CONSULTATION DOULEUR

CHRONIQUE

Vous souffrez de douleurs chroniques ? Certains gestes vous sont douloureux ? Le froid renforce cette sensation ? Il existe des moyens de vous soulager. Mais pour cela, poser le bon diagnostic est capital. La consultation douleur permet de chercher la ou les causes de votre douleur et de mettre en place un traitement. Une consultation douleur chronique est dédiée à l'enfant.

Rez-de-chaussée • 03 21 99 31 94

ETP DOULEUR CHRONIQUE

Un programme d'éducation thérapeutique peut vous être proposé si vous souffrez de douleur chronique.

03 21 99 31 40

ÉQUIPE MOBILE DE SOINS

PALLIATIFS

Cette équipe pluridisciplinaire rencontre le malade à la demande du service, du patient ou de sa famille. Objectif : maintenir la meilleure qualité de vie possible, au cours d'une pathologie avancée, en tenant compte des symptômes douloureux et aussi de la souffrance psychologique.

03 21 99 32 28

PRÉVENTION DOULEUR CHEZ L'ENFANT ET LE NOUVEAU-NÉ

Dans les services de pédiatrie, les équipes sont formées pour mesurer, prévenir et soulager la douleur des petits comme des plus grands. Des gestes étudiés, du matériel adapté, des protocoles répétés aident les enfants à mieux vivre le moment des soins. Pour les enfants ou les adolescents confrontés à une souffrance psychique, une équipe de pédo-psychiatres peut se déplacer dans la chambre à la rencontre des mineurs et de leurs familles.

2ème étage - Ailes 5 et 6 • 03 21 99 30 25

PSYCHIATRIE

Les soins en santé mentale sont organisés autour de 2 lieux de consultation appelés Centres Médico Psychologiques situés à Boulogne.

En fonction de votre lieu d'habitation, l'un des centres est habilité à vous recevoir : les personnes habitant la communauté de communes des 2 caps et la partie nord de Boulogne sont accueillies au CMP Nord : 03 21 99 38 79, place Navarin, celles habitant la communauté de communes de Desvres Samer et le sud du boulonnais sont accueillies au CMP Sud : 03 21 87 62 65, rue Edmond Hédouin.

Si nécessaire, d'autres dispositifs peuvent compléter ces soins : hospitalisation complète (bâtiment situé à proximité de l'hôpital Duchenne), hospitalisation de Jour (sur le site Duflos).

Les équipes de psychiatrie interviennent également sur l'hôpital (aux urgences, dans les services de soins) et dans les structures rattachées (EHPAD...)

Boulogne Secteur Nord • 03 21 99 30 36

Boulogne Secteur Sud • 03 21 99 30 37

SANTÉ MENTALE



Si vous êtes en détresse et/ou avez des pensées suicidaires, si vous voulez aider une personne en souffrance,

contactez le numéro national de prévention du suicide : 3114 - accessible 24h/24 et 7j/7, gratuitement en France.

ADDICTION



UN PROBLÈME DE DÉPENDANCE ?

TROUVEZ DE L'AIDE au Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA)

03 21 99 38 82

consultations uniquement sur rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 17h.
Groupes thérapeutiques

- Vivre bien sans produit (maintien de l'abstinence)
- La rémission (prévention de la rechute)

Atelier cuisine thérapeutique
Redécouvrir le plaisir et la convivialité dans le cadre d'atelier cuisine

Atelier de rééducation sportive
Redécouvrir le plaisir et la convivialité en pratiquant une activité sportive

ADDICTOLOGIE

Le Centre Hospitalier accompagne des personnes en difficulté ou dépendante d'un produit (alcool, tabac, cannabis, drogue etc.) ou d'un comportement (jeu d'argent, jeu vidéo, alimentation etc.).

Il vous propose de bénéficier d'une prise de contact en CSAPA (voir encadré) qui élaborera avec vous votre projet de soin au sein de cette structure ou en hospitalisation. Les possibilités sont multiples : consultations, validation de projets de prise en charge par baclofène à des doses thérapeutiques, substitution par méthadone ou buprénorphine, dépistages et surveillances biologiques et toxicologiques, hospitalisation complète.

Une équipe de liaison en addictologie (EHLA) est à même de vous accompagner pour toutes les difficultés précitées. Vous pouvez également prendre rendez-vous dans des structures externes (un centre de consultation addictologique à Desvres).

03 21 99 39 50

Le Centre Méthadone

Il délivre la méthadone dans le cadre d'un protocole déterminé en ambulatoire : ouvert du lundi au vendredi de 10h à 15h.

Equipe Hospitalière de Liaison en Addictologie (EHLA)

Cette équipe pluridisciplinaire rencontre la personne hospitalisée à sa demande, celle du service ou de sa famille.

Objectifs :

- > dépister les consommations ;
- > informer sur les possibilités de prise en charge ;
- > orienter l'usager et sa famille dans le parcours de soin.

CANCER



Dès l'annonce de votre cancer par votre médecin, un entretien avec une infirmière coordinatrice des soins de support va vous être proposé pour vous expliquer votre parcours de soins de façon détaillée, en prenant le temps de répondre à vos questions, vos inquiétudes, de faire un premier bilan de vos besoins en soins dits de « support » et de prendre des rendez-vous avec les personnes pouvant vous aider : psychologue, assistante sociale, diététicienne, socio-esthéticienne, art-thérapeute...

IDE Coordinatrice • 03 21 99 31 24

ONCOLOGIE MÉDICALE ET DIGESTIVE



Les services d'oncologie médicale et digestive et le service d'hématologie sont spécialisés dans la prise en charge des cancers généraux (ORL, gynécologiques...), des cancers digestifs et des maladies du sang ainsi que de leurs complications.

Ils comprennent trois secteurs d'activité :

- l'hospitalisation conventionnelle ;
- l'hôpital de semaine ;
- l'hôpital de jour.

Ces services ont une activité de recherche clinique portant sur l'évaluation de nouveaux traitements.

Oncologie médicale et digestive • 03 21 99 37 56

Hématologie • 03 21 99 37 31

Hôpital de jour oncologie médicale

03 21 99 30 13

Hôpital de jour oncologie digestive

03 21 99 32 57

DÉPISTAGE CANCER

Dans le cadre des dépistages organisés, vous pouvez contacter les services concernés.



La maladie implique un changement de vos habitudes.
Elle peut bouleverser vos projets.

Implanté en centre-ville, l'Espace Ressources Cancers vous propose différentes activités de soins de support (sophrologie, réflexothérapie, massages bien-être...). C'est un lieu d'informations ouvert dont l'accès est libre et gratuit. Cet espace est dédié aux patient(e)s, à leurs proches, à toute personne sensibilisée au cancer.

Contactez les accompagnatrices santé au :
06 19 10 15 83

IMAGERIE MÉDICALE



Tous les moyens diagnostiques sont mis en œuvre pour dépister et diagnostiquer les patients atteints de cancer et ensuite vérifier l'efficacité des traitements.

Rez-de-chaussée - Aile 1 - du lundi au vendredi 8h-17h

03 21 99 34 34 (choix 1, 2 ou 4)

CHIMIOTHÉRAPIE

Les patients sont pris en charge, soit en ambulatoire à l'hôpital de jour d'oncologie - d'hématologie (au 6^{ème} étage), soit en cure de quelques jours en hospitalisation dans les différents services du Centre Hospitalier. L'oncologue médical ou le spécialiste d'organe qualifié compétent en cancérologie, prescrit et suit le traitement. Selon l'avis de votre oncologue, des chimiothérapies localisées sont réalisées par radiologie interventionnelle.

CHIRURGIE CANCÉROLOGIQUE

- Chirurgie Digestive 03 21 99 30 38

- Chirurgie ORL 03 21 99 38 20

- Chirurgie Thoracique 03 21 99 30 22

- Chirurgie du Sein 03 21 99 34 86

- Chirurgie Reconstructrice 03 21 99 31 61

- Chirurgie Gynécologique 03 21 99 30 38

- Chirurgie Urologique 03 21 99 30 29

Selon les indications, les interventions peuvent être réalisées par voie coelioscopique.

RADIOTHÉRAPIE

La radiothérapie consiste à exposer les cellules cancéreuses d'une tumeur à des rayonnements qui empêchent la multiplication des cellules malades et entraînent leur destruction. La radiothérapie est un traitement fréquent du cancer, mais pas systématique. Son indication dépend de la localisation du cancer, de son stade d'évolution et de l'état général de la personne malade. Des équipes vous prennent en charge sur le site Joliot Curie, dans le cadre du groupement de coopération sanitaire.

Centre Joliot Curie - Route de Desvres

62280 Saint-Martin Boulogne

03 21 31 20 20

CENTRE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

Le centre réalise des examens (scintigraphie et Tep Scan) à visée diagnostique grâce à l'administration de médicaments radiopharmaceutiques qui permettent d'étudier l'organe à explorer. Le service est équipé de 2 gamma caméras hybrides (couplées à un scanner) et 2 tomographes à émission de positons associés à un scanner (Tep Scan).

Les examens sont réalisés sur rendez-vous après validation de la demande par le médecin nucléaire.

Vous pouvez transmettre votre demande soit à l'accueil du secrétariat de médecine nucléaire, soit par mail : nucleaire@ch-boulogne.fr ou par courrier.

03 21 99 34 34 (choix 3)

Lundi au vendredi de 7h30 à 17h

ETP LE CANCER, LE TRAITEMENT ET APRÈS

Un programme d'éducation thérapeutique vous est proposé. Après un diagnostic individuel, l'objectif est de développer des compétences pour gérer et organiser au mieux la vie pendant et après le traitement du cancer. Plusieurs ateliers sont proposés : partage d'expérience, démarches administratives et sociales, conseils alimentaires et activités physiques.

Un second programme d'Activité Physique Adaptée est également proposé.

03 21 99 31 40

CHIRURGIE RECONSTRUCTRICE



La chirurgie réparatrice du corps et du visage suite à un cancer est prise en charge et permet de gommer les stigmates laissées par la maladie et les traitements (avec ou sans prothèse).

03 21 99 31 61

ONCO-GÉRIATRIE

Une équipe pluridisciplinaire formée spécifiquement à la prise en charge du patient âgé atteint de cancer réalise une évaluation globale afin d'aider le médecin référent du patient à personnaliser la prise en charge en fonction de son état de santé et proposer des modifications sur la prise en charge globale du patient dans le but d'améliorer son autonomie, sa qualité de vie, son espérance de vie et la bonne réalisation du traitement. Cette équipe labellisée par l'ARS est référente dans son domaine pour toute la côte d'opale.

03 21 99 30 55

L'UNITÉ DE SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs sont des soins actifs délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de soulager les douleurs physiques et les autres symptômes, mais aussi de prendre en compte la souffrance psychique, sociale et spirituelle. Depuis mai 2024, le CH de Boulogne-sur-Mer a ouvert une Unité de Soins Palliatifs.

L'équipe paramédicale est composée d'infirmiers, d'aides-soignants, d'une sophrologue et de deux psychologues dédiés à la prise en charge de nos patients.

Selon les besoins de nos patients, nous faisons également intervenir des kinésithérapeutes, des ergothérapeutes, des APA, des psychomotriciens, des assistantes sociales pour accompagner au mieux les patients et leurs proches.

Les soins palliatifs favorisent l'accompagnement et s'adressent au patient en tant que personne, à sa famille et à ses proches, et ce en institution comme à domicile. Lorsque le patient présente une situation complexe dans le cadre d'une maladie incurable en phase avancée, on peut lui proposer une admission en unité de soins palliatifs. L'entrée dans cette unité se fait sur accord du médecin référent, pour des objectifs de prise en charge prédéfinis ou élaborés le jour de l'entrée.

03 21 99 30 55



ONCO-PÉDIATRIE

Dans le cadre de la coordination des soins organisée par le réseau PEDONCO, le CHU de Lille (Hôpital Jeanne de Flandre) ou le Centre Oscar Lambret peuvent proposer aux enfants et à leurs parents, de réaliser certaines de leurs séances de chimiothérapies, certains bilans biologiques inter cures, ou certaines transfusions de concentrés globulaires et plaquettaires au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer, pour limiter le nombre d'aller-retours hebdomadaires sur Lille. La prise en charge peut se faire en hospitalisation complète ou de jour.

Service de Pédiatrie • 03 21 99 30 25

ÉQUIPE MOBILE DE SOINS PALLIATIFS

Cette équipe pluridisciplinaire rencontre le malade à la demande du service, du patient ou de sa famille.

Objectif : maintenir la meilleure qualité de vie possible, au cours d'une pathologie avancée, en tenant compte des symptômes douloureux et aussi de la souffrance psychologique.

03 21 99 32 28



* Clinique "LES ACACIAS" • Centre Hospitalier de l'Arroisierement de Montreuil
* Centre Hospitalier de Boulogne • Centre Hospitalier de Calais
* Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer

3C DES 3 CAPS

Le CHB fait partie d'un Centre de Coordination en Cancérologie (3C).

Ce centre contrôle la qualité de la prise en charge notamment sur :

- Passage du dossier du patient en Réunion de Concertation Pluridisciplinaire (RCP) pour un avis médical concerté entre au moins trois médecins de spécialités différentes.
- Remise d'un Programme Personnalisé de Soins (PPS) programmant l'enchaînement des traitements, d'un dispositif d'Annonce et de Soins de support (diététicienne, psychologue, socio-esthéticienne,...).
- Évaluation par les professionnels de leurs pratiques (respect des délais de prise en charge, respect des protocoles,...).

RADIO & IMAGERIE



CENTRE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

Le centre réalise des examens (scintigraphie et Tep Scan) à visée diagnostique grâce à l'administration de médicaments radiopharmaceutiques qui permettent d'étudier l'organe à explorer. Le service est équipé de 2 gamma caméras hybrides (couplées à un scanner) et 2 tomographes à émission de positons associés à un scanner (Tep Scan).

Les examens sont réalisés sur rendez-vous après validation de la demande par le médecin nucléaire. Vous pouvez transmettre votre demande soit à l'accueil du secrétariat de médecine nucléaire, soit par mail : nucleaire@ch-boulogne.fr ou par courrier.

Centre de médecine nucléaire • 03 21 99 34 34 (choix 3)
Lundi au vendredi de 7h30 à 17h

IMAGERIE MÉDICALE



Le service réalise des examens à visée thérapeutique et diagnostique dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et de radioprotection du patient. Un archivage de vos examens d'imagerie est assuré par nos services, et ce gratuitement.

Radiologie-Echographie

Le service dispose d'un secteur Imagerie de la Femme grâce à une équipe médicale et paramédicale spécialisée et à l'installation de matériels de dernière génération.

Rez-de-chaussée - Aile 1 • 03 21 99 34 34 (choix 4)
Lundi au vendredi de 8h à 18h

- radiologie
- échographie
- mammographie - biopsie
- échographie mammaire et pelvienne
- repérage opératoire
- radiologie interventionnelle
- échographie ostéo articulaire
- ostéodensitométrie

Scanner-IRM

Le service est doté de 2 scanners (64 et 128 barrettes), ouverts au public de 7h à 20h du lundi au vendredi. Afin d'améliorer la prise en charge des patients aux Urgences, un 3ème scanner est installé dans le service des Urgences depuis septembre 2016.

Le service est également équipé de 2 IRM (1.5T et 3T), ouvertes au public de 7h à 20h du lundi au vendredi, ainsi qu'une 3ème IRM, dédiée aux examens ostéo-articulaires, installée depuis janvier 2016.

Les examens sont réalisés sur rendez-vous, de préférence via la demande en ligne sur : www.ch-boulogne.fr mais également auprès de l'accueil du secrétariat de l'imagerie 2 ou par téléphone. Les urgences sont prises en charge 24h/24h.

Rez-de-chaussée - Aile 1 • 03 21 99 34 34

(Scanner choix 1 - IRM choix 2)
Lundi au vendredi de 8h à 20h

LABORATOIRE



PHARMACIE - STÉRILISATION

La pharmacie à usage intérieur dispense les médicaments, dispositifs médicaux et produits pharmaceutiques prescrits pour les patients hospitalisés. Elle gère la stérilisation des dispositifs médicaux utilisés lors des interventions chirurgicales. Elle dispose également d'une salle blanche pour la préparation des médicaments anticancéreux.

Elle participe à la santé économique de l'hôpital en référençant les dispositifs médicaux, les médicaments princeps, génériques et biosimilaires. L'équipe pharmaceutique est disponible pour répondre aux questions des professionnels de santé concernant les produits pharmaceutiques et leur bon usage. La pharmacie est ouverte au public de 9h à 17h du lundi au samedi pour dispenser les médicaments autorisés en rétrocession hospitalière.

Niveau -1 • 03 21 99 30 52

LABORATOIRE

Le laboratoire est ouvert au public de 7h30 à 17h30 du lundi au vendredi et de 8h00 à 12h00 le samedi.

Les consultants externes sont accueillis sans rendez-vous sauf pour les analyses spécialisées. Situé au rez de chaussée du site Duchenne, le laboratoire réalise, en continu, pour les services de soins et les consultants externes les analyses de biologie médicale dans les domaines suivants :

- Hématologie et Immuno-hématologie
- Biochimie
- Hormonologie
- Immunologie, l'auto-immunité, la sérologie
- Hémostase
- Microbiologie (bactériologie, mycologie, parasitologie)
- Biologie moléculaire

Accrédité selon la norme ISO EN 15189, il veille à poursuivre une démarche d'amélioration continue de la qualité et à maintenir un renouvellement technologique permanent.

Rez-de-chaussée - Aile 1 • 03 21 99 30 12

BLOC ANESTHÉSIE



BLOC OPÉRATOIRE

Le Bloc Opératoire dispose de 15 salles d'opération entièrement équipées permettant une prise en charge optimale des patients dont :

- 1 salle de coronarographie,
- 2 salles de radiologie interventionnelle,
- 1 salle de césarienne d'urgence.

1er étage •

Le bloc obstétrical comprend 3 salles d'accouchement « classique », une salle « nature » et 1 salle de césarienne.

Bloc obstétrical • 03 21 99 30 70

ANESTHÉSIE

La réussite d'une opération de chirurgie dépend souvent d'une anesthésie de qualité prenant en compte votre état de santé, votre sécurité et votre bien-être postopératoire, notamment la gestion de la douleur.

Rez-de-Chaussée - zone des consultations

03 21 99 30 28



INFECTIOLOGIE ITINÉRANTE

Pour lutter plus efficacement contre les risques infectieux, une cellule d'infectiologie itinérante a mis en place des protocoles permettant de partager les informations de risques identifiés et de mettre en œuvre les moyens de lutte nécessaires et suffisants.

LA CHIRURGIE AMBULATOIRE AU CHB

Aujourd'hui la norme consiste à accepter de vivre un séjour à l'hôpital pour toute intervention chirurgicale. Mais il existe une alternative : la chirurgie ambulatoire.

Si votre situation personnelle le permet (être entouré, être joignable par téléphone, habiter à proximité d'un centre de soins...) et en fonction de l'intervention, il est possible de vous opérer dans la journée et de vous autoriser à rentrer chez vous le soir.

Moins traumatisant, moins contraignant, plus confortable, ce mode de prise en charge se développe au Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Si vous devez bénéficier d'une intervention, parlez-en à votre médecin ou chirurgien pour une éventuelle prise en charge en ambulatoire.

03 21 99 39 52

RÉÉDUCATION



SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION

Le service de Soins Médicaux et de Réadaptation permet une rééducation et une réadaptation des personnes à leur environnement initial après une hospitalisation court séjour. L'activité a pour objet de prévenir ou de réduire les conséquences fonctionnelles, physiques, cognitives, psychologiques ou sociales des déficiences et des limitations de capacité des patients et de promouvoir leur réadaptation et leur réinsertion. Le Centre de Rééducation comprend différentes unités d'hospitalisation de Soins Médicaux et de Réadaptation (SMR) spécialisées en pathologie du système nerveux et de l'appareil locomoteur, en gériatrie ou soins polyvalents.

Rez-de-chaussée - Centre de Rééducation et de Réadaptation - 1er et 2ème étage

03 21 99 30 55

ÉQUIPE MOBILE DE SOINS MÉDICAUX ET DE RÉADAPTATION

En cours d'hospitalisation, une visite au domicile peut être organisée par l'Équipe Mobile de Soins Médicaux et de Réadaptation avec le patient. Cette visite permet aux soignants d'ajuster au mieux les objectifs de la prise en charge en fonction des contraintes environnementales et d'organiser le retour au domicile dans les meilleures conditions possibles. Certains critères sont à respecter, n'hésitez pas à en parler à l'équipe.

HÔPITAL DE JOUR MÉDECINE PHYSIQUE ET DE RÉADAPTATION

Le service de médecine physique et de réadaptation assure la prise en charge globale des patients dans un projet de rééducation et/ou de réautonomisation.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :

- > Médecins
- > Infirmier(ère)s
- > Kinésithérapeutes
- > Ergothérapeutes
- > Professeurs d'Activité Physique Adaptée
- > Psychomotriciennes
- > Orthophonistes
- > Psychologue/Neuropsychologue

L'équipe de médecine physique et de réadaptation vous accueille dans des locaux neufs et spacieux, comprenant différents plateaux techniques, une salle de gymnastique, un appartement thérapeutique de démonstration, un espace de consultation et d'appareillage et une balnéothérapie.

L'hospitalisation de jour s'adresse aux patients nécessitant une rééducation intensive, complexe et multidisciplinaire, dans les suites d'une pathologie neurologique (AVC, sclérose en plaques, paraplégie, Maladie de Parkinson...) ou de l'appareil locomoteur (amputation, chirurgie orthopédique complexe, canal lombaire rétréci...) lorsque le maintien au domicile est possible la nuit.

Les admissions sont possibles en relai d'une hospitalisation en court séjour ou en Soins Médicaux et de Réadaptation, voire en provenance directe du domicile (sur demande du médecin traitant).

Rez-de-chaussée - Centre de Rééducation et de Réadaptation

03 21 99 30 54

UNITÉ TRANSVERSALE DE SOUTIEN NUTRITIONNEL

L'UTSN a pour vocation principale le dépistage et la prise en charge des troubles nutritionnels chez les patients hospitalisés (perte de poids liée à la maladie, régimes spécifiques).

Un entretien avec une diététicienne est possible pendant votre séjour.

Diététiciennes • 03 21 99 33 33 • Poste 8001

UTSN : nutritionnistes • 03 21 99 32 66

UTEP

L'Unité Transversale d'Education du Patient propose en ambulatoire des programmes d'éducation en fonction de votre pathologie.

03 21 99 31 40



GESTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

À l'hôpital, nous prenons soin aussi de vos données

En tant que responsable du traitement des données qu'il collecte, le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer s'engage à respecter le cadre des dispositions légales en vigueur notamment le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD).

OBJET DU TRAITEMENT

Lors de votre consultation ou hospitalisation, des informations médicales et administratives vous concernant sont recueillies afin d'assurer votre prise en charge. Ces informations sont indispensables à des fins de diagnostics médicaux, d'administration de vos soins (article 9.2 h du RGPD), de recherche scientifique ou de statistiques (article 9.2 j du RGPD), ou encore en vue du respect d'une obligation légale (article 6.1 c du RGPD).

Certaines de ces données peuvent provenir d'échanges d'information entre professionnels de santé ou d'échanges d'information au sein de réseaux sécurisés de soins.

Exemple de données à caractère personnel : noms et prénoms, date de naissance, sexe, adresse, coordonnées téléphoniques, courriels*, numéro de sécurité sociale*, situation familiale, employeur *, mutuelle, données relatives à la santé, la religion, la vie sexuelle*...

*Données dont la collecte est facultative mais qui permettent d'améliorer la qualité de la prise en charge ou des échanges entre vous et le Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL (cf. www.cnil.fr).

DESTINATAIRES DE DONNÉES

Les données sont réservées aux professionnels du Centre Hospitalier soumis au secret professionnel qui interviennent dans votre prise en charge et peuvent également être mises à disposition de professionnels membres de réseaux de soins. Dans ce cadre, les informations vous concernant sont susceptibles d'être envoyées chez un hébergeur de données agréé ou certifié à cet effet et traitées par des organismes de soins partenaires.

Vos données peuvent être transmises aux organismes publics, autorités de santé, professions réglementées (Trésor public, Agences Régionales de Santé, organismes d'assurance maladie et complémentaire, avocats, Commissaires aux comptes...) sur

demande et dans la limite de ce qui est permis par la réglementation.

Dans le cadre de projets de recherche, le Centre Hospitalier est également amené, après vous en avoir informé individuellement et sauf opposition de votre part, à transmettre des données, préalablement rendues non-nominatives, à d'autres professionnels de santé.

Après vous en avoir informé individuellement et sauf opposition de votre part, vos données peuvent enfin être transmises à des prestataires de services et sous-traitants réalisant des prestations pour le Centre Hospitalier (prise de rendez-vous en ligne, prestations hôtelières, etc.).



DROIT DES PERSONNES

DURÉE DE CONSERVATION DES DONNÉES

Le dossier médical est conservé, conformément au Code de la Santé Publique, pendant une période de vingt ans à compter de la date du dernier passage, ou au moins jusqu'au vingt-huitième anniversaire du patient, ou pendant dix ans à compter de la date du décès.

Certaines données peuvent être conservées plus longtemps si la loi le prévoit.

Les informations exploitées à des fins de recherche sont conservées jusqu'au rapport final de la recherche ou jusqu'à la publication des résultats de la recherche. Elles font ensuite l'objet d'un archivage sur papier ou support informatique pour une durée conforme à la réglementation en vigueur.

BANQUE NATIONALE DE DONNÉES MALADIES RARES

Dans le cadre de votre prise en charge au sein d'un centre maladies rares labellisé par le Ministère en charge de la Santé, notre établissement utilise un logiciel spécifique dénommé BaMaRa permettant d'assurer votre suivi médical et l'analyse de l'activité du centre. Dans ce cadre, des rapports réglementaires à destination de la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) du Ministère en charge de la Santé sont régulièrement envoyés.

Par ailleurs les données sont susceptibles d'être réutilisées dans le cadre de la recherche notamment dans la Banque Nationale de Données Maladies Rares (BNDMR) gérée par l'AP-HP.

Pour plus d'informations, merci de vous référer au site : <http://www.bndmr.fr>

OUTILS D'AIDE AU DIAGNOSTIC (IA)

Des outils d'aide au diagnostic (IA) peuvent parfois être mis à disposition des professionnels de santé pour améliorer la précision et la qualité de prise en charge des patients. L'évaluation clinique ainsi que le diagnostic final reposent uniquement sur l'expertise du professionnel de santé.

Vous pouvez à tout moment accéder aux données vous concernant, retirer votre consentement ou demander l'effacement de vos données. Vous disposez également d'un droit d'opposition sous réserve de motif légitime, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Par ailleurs, vous pouvez déposer des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données en cas de décès (cf. www.cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits).

Pour exercer vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du Centre Hospitalier en joignant une pièce d'identité à votre demande à l'adresse suivante :

dpo@ch-boulogne.fr

ou par courrier postal à l'adresse suivante :

Data Protection Officer (DPO) du GHT Côte d'Opale
Direction
Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer
Rue Jacques Monod - BP 609
62321 Boulogne-sur-Mer Cedex





PLAN



EN BUS

prendre la ligne C ou D,
arrêt HÔPITAL



PAR L'AUTOROUTE A16

de Calais : prendre la sortie n°31
du Touquet : prendre la sortie n°30



MOBILITÉ

Des arceaux de stationnement vélo sont à votre disposition
à proximité de l'entrée du bâtiment principal



Centre Hospitalier
Boulogne sur Mer

CENTRE HOSPITALIER DE BOULOGNE-SUR-MER

Allée Jacques Monod - BP 609
62321 Boulogne-sur-Mer Cedex
Tél : 03 21 99 33 33
www.ch-boulogne.fr



Direction de la communication CHB
Ascomédia

Création initiale
Demain l'Agence

Photos
Stevens Fievet / Aremotion/Adobe Stock /
Centre Hospitalier de Boulogne-sur-Mer /
Barbara Grossman



Édition 2025